



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°971-2023-252

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2023

Sommaire

Cabinet /

971-2023-10-06-00007 - Arrêté CAB/BC/MACD du 04 octobre 2023 attribuant la médaille pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 5
971-2023-10-06-00008 - Arrêté CAB/BC/MACD du 04 octobre 2023 attribuant la médaille pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 7
971-2023-10-09-00003 - Arrêté CAB/BC/MACD du 06 octobre 2023 attribuant la médaille pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 9
971-2023-10-09-00002 - Arrêté CAB/BC/MACD du 06 octobre 2023 attribuant la médaille pur actes de courage et de dévouement?? (2 pages)	Page 11

DOUANE /

971-2023-10-01-00005 - Annexe B - Decision DAI DR Douanes designé dans la loi 2023 10 (2 pages)	Page 14
971-2023-10-01-00007 - Annexe C complété 2023 10 (2 pages)	Page 17
971-2023-10-01-00003 - DAI - subdélégation de signature - 2023 10 (3 pages)	Page 20
971-2023-10-01-00006 - DAI 2023 10 Annexe IB DR Douanes complété (25 pages)	Page 24
971-2023-10-01-00008 - DAI 2023 10 IC-1 division BT (7 pages)	Page 50
971-2023-10-01-00009 - DAI 2023 10 IC-2 division PAP (6 pages)	Page 58
971-2023-10-01-00011 - DAI 2023 I-D-1 bureau de Jarry 2023 10 (8 pages)	Page 65
971-2023-10-01-00012 - DAI 2023 I-D-2 Bureau de Pointe-à-Pitre-2023 10 2 (1 page)	Page 74
971-2023-10-01-00010 - DAI 2023 I-D-3 bureau du RAIZET 2023 10 (37 pages)	Page 76
971-2023-10-01-00013 - DAI 2023 I-E-1 BSE du Raizet 2023 10 (44 pages)	Page 114
971-2023-10-01-00017 - DAI 2023 I-E-2 BSE de Baie Mahault 2023 10 (6 pages)	Page 159
971-2023-10-01-00018 - DAI 2023 I-E-3 BSE de Port-Louis 2023 10 (2 pages)	Page 166
971-2023-10-01-00019 - DAI 2023 I-E-3 BSE de Port-Louis 2023 10 (2 pages)	Page 169
971-2023-10-01-00020 - DAI 2023 I-E-4 BSE de Saint-Francois 2023 10 (2 pages)	Page 172
971-2023-10-01-00014 - DAI 2023 I-E-5 BSE de SXM 2023 10 (2 pages)	Page 175
971-2023-10-01-00021 - DAI 2023 I-E-6 BSE de Grand-Bourg MG 2023 10 (2 pages)	Page 178
971-2023-10-01-00015 - DAI 2023 I-E-7 BSE de Basse-Terre 2023 10 (2 pages)	Page 181
971-2023-10-01-00016 - DAI 2023 I-E-8 BSE de Deshaies 2023 10 (2 pages)	Page 184
971-2023-10-01-00002 - decision d'ordonnancement et subdélégation du directeur regional -2023 10 (5 pages)	Page 187
971-2023-10-01-00004 - octobre 2023 10 DAI 2023 IA RR (2 pages)	Page 193

MTES / MTES

- 971-2023-10-04-00003 - Arrêté DEAL TMES du 04 octobre 2023 portant agrément pour exploiter un établissement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé J-ZUP CONDUITE (2 pages) Page 196
- 971-2023-10-04-00002 - Arrêté DEAL TMES du 04 octobre 2023 portant cessation d'exploitation de l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière (2 pages) Page 199
- 971-2023-10-04-00001 - Arrêté DEAL TMES du 04 octobre 2023 portant modification de l'agrément autorisant Madame PRIAM Carole à exploiter un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière (2 pages) Page 202

MTES / PACT

- 971-2023-09-22-00004 - Patrick FARGERÉ (6 pages) Page 205

MTES / RN

- 971-2023-09-29-00004 - Arrêté DEAL-RN N° 971-2023-du 29-09-2023 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la Biodiversité de Guadeloupe (4 pages) Page 212

PREFECTURE - DCL / DCL

- 971-2023-09-28-00003 - Arrêté portant règlement du budget primitif 2023 de la commune de POINTE-NOIRE (3 pages) Page 217
- 971-2023-09-28-00002 - Arrêté portant règlement du budget primitif 2023 de la commune de SAINT-LOUIS DE MARIE-GALANTE (4 pages) Page 221

SALIM /

- 971-2023-09-18-00012 - Arrêté DAAF/SFD du 18 Septembre 2023 portant modification de l'arrêté DAAF/SFD du 03 avril 2023 relatif à l'attribution de la subvention de fonctionnement à la Maison Familiale et Rurale de Marie-Galante (2 pages) Page 226
- 971-2023-09-18-00009 - Arrêté DAAF/SFD du 18 septembre 2023 portant modification de l'arrêté DAAF/SFD du 03 avril 2023 relatif à l'attribution de la subvention de fonctionnement à la Maison Familiale et Rurale de Baie-Mahault (2 pages) Page 229
- 971-2023-09-18-00010 - Arrêté DAAF/SFD du 18 septembre 2023 portant modification de l'arrêté DAAF/SFD du 03 avril 2023 relatif à l'attribution de la subvention de fonctionnement à la Maison Familiale et Rurale de Grande-Terre Sud (2 pages) Page 232
- 971-2023-09-18-00011 - Arrêté DAAF/SFD du 18 septembre 2023 portant modification de l'arrêté DAAF/SFD du 03 avril 2023 relatif à l'attribution de la subvention de fonctionnement à la Maison Familiale et Rurale du Lamentin (2 pages) Page 235

971-2023-09-18-00014 - Arrêté DAAF/SFD du 18 Septembre 2023 portant modification de l'arrêté DAAF/SFD du 3 avril 2023 relatif à l'attribution de la subvention de fonctionnement à la Maison Familiale de Sainte-Rose (2 pages) Page 238

971-2023-09-18-00013 - Arrêté DAAF/SFD du 18 Septembre 2023 portant modification de l'arrêté DAAF/SFD du 3 avril 2023 relatif à l'attribution de la subvention de fonctionnement à la Maison Familiale et Rurale de Vieux-Habitants (2 pages) Page 241

971-2023-09-22-00003 - Arrêté DAAF/SFD du 22 Septembre 2023 portant modification de l'arrêté DAAF/SFD du 27 avril 2023 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap de l'EPLEFPA de Guadeloupe (2 pages) Page 244

971-2023-10-05-00001 - Arrêté DAAF/STARF du 5 Octobre 2023 relatif aux mesures agroenvironnementales et climatiques ouvertes sur le programme de développement rural de la Guadeloupe pour la campagne 2023 (6 pages) Page 247

SOUS-PREFECTURE / Pôle immigration

971-2023-10-09-00001 - Arrêté du 9 octobre 2023 portant subdélégation de signature de M. Jean-François MONIOTTE, sous-préfet de PAP au secrétaire général de la sous-préfecture aux agents du Pôle départemental de l'immigration et de l'intégration (3 pages) Page 254

Cabinet

971-2023-10-06-00007

Arrêté CAB/BC/MACD du 04 octobre 2023
attribuant la médaille pour actes de courage et
de dévouement



Arrêté CAB/BC/MACD du 04 octobre 2023 attribuant la médaille pour actes de courage et de dévouement

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié portant attribution de récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret n° 74-192 du 25 février 1974 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Xavier LEFORT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Considérant l'attitude remarquable de l'adjudant Rudy RAULOT de l'escadron de gendarmerie mobile 27/2 de Marmande (47), qui n'a pas hésité à se jeter dans une mer agitée, le samedi 18 février 2023 sur la plage de Grande Anse à Deshaies ;

Considérant qu'il a fait preuve de courage et de réactivité, permettant de sauver une personne de la noyade au regard des risques encourus ;

Considérant, la demande du général, commandant la gendarmerie de Guadeloupe et des Îles du Nord le 27 avril 2023.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la « médaille de bronze » pour actes de courage et de dévouement est décernée à l'adjudant RAULOT Rudy.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au général, commandant la gendarmerie de Guadeloupe et des Îles du Nord, aux récipiendaires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Basse-Terre, le 04 octobre 2023



Xavier LEFORT

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette décision peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.

Cabinet

971-2023-10-06-00008

Arrêté CAB/BC/MACD du 04 octobre 2023
attribuant la médaille pour actes de courage et
de dévouement

**Arrêté CAB/BC/MACD du 04 octobre 2023
attribuant la médaille pour actes de courage et de dévouement**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié portant attribution de récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret n° 74-192 du 25 février 1974 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Xavier LEFORT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Considérant l'action du brigadier-chef Fabrice SAMÉ de la compagnie départementale d'intervention, qui au péril de sa vie, a hors service, porté assistance à une personne victime d'agression par arme blanche le vendredi 24 mars 2023 aux Abymes ;

Considérant qu'il a fait preuve de réactivité, de sang-froid et de professionnalisme, permettant la survie de la victime et l'arrestation par la suite de l'auteur de l'agression ;

Considérant son intervention particulièrement courageuse et méritoire au regard des risques encourus ;

Considérant, la demande du commissaire divisionnaire, directeur territorial de la police nationale de la Guadeloupe le 17 avril 2023.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la « médaille de bronze » pour actes de courage et de dévouement est décernée au brigadier-chef de police SAMÉ Fabrice.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au commissaire divisionnaire, directeur territorial de la police nationale de la Guadeloupe, au bénéficiaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Basse-Terre, le 04 octobre 2023



Xavier LEFORT

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette décision peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.

Cabinet

971-2023-10-09-00003

Arrêté CAB/BC/MACD du 06 octobre 2023
attribuant la médaille pour actes de courage et
de dévouement

**Arrêté CAB/BC/MACD du 06 octobre 2023
attribuant la médaille pour actes de courage et de dévouement**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié portant attribution de récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret n° 74-192 du 25 février 1974 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Xavier LEFORT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Considérant l'attitude remarquable de la brigadière Wyllise PIERRE qui en position de repos, n'a pas hésité à se jeter dans une rivière pour porter assistance à plusieurs personnes, le samedi 29 juillet 2023 à Lamentin ;

Considérant qu'elle a fait preuve de courage et de réactivité, permettant de sauver une personne de la noyade au regard des risques encourus ;

Considérant, la demande du général, commandant la gendarmerie de Guadeloupe et des Îles du Nord le 18 septembre 2023.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la « médaille de bronze » pour actes de courage et de dévouement est décernée à la brigadière PIERRE Wyllise.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au général, commandant la gendarmerie de Guadeloupe et des Îles du Nord, aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Basse-Terre, le 06 octobre 2023




Xavier LEFORT

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette décision peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.

Cabinet

971-2023-10-09-00002

Arrêté CAB/BC/MACD du 06 octobre 2023
attribuant la médaille pur actes de courage et de
dévouement

**Arrêté n° CAB/BC/MACD du 06 octobre 2023
attribuant la médaille pour actes de courage et de dévouement**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié portant attribution de récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret n° 74-192 du 25 février 1974 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Xavier LEFORT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Considérant l'action des trois gendarmes, de l'étudiante en médecine et de la conductrice du véhicule qui ont mis tout en œuvre le 10 mars 2023 à Grand-Bourg pour porter assistance à une personne victime de malaise dans un véhicule sur la voie publique ;

Considérant qu'ils ont fait preuve de réactivité et de professionnalisme

Considérant leur intervention particulièrement méritoire au regard des faibles moyens dont ils disposaient ;

Considérant, la demande du général, commandant la gendarmerie de Guadeloupe et des Îles du Nord le 27 avril 2023.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la « lettre de félicitations » pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- ANDRÉ Philippe, adjudant
- AUGUSTIN Stanley, gendarme adjoint volontaire
- PHAM Bich-Anh, étudiante en médecine
- PIERRE Laurence
- RAVASIO Antoine, gendarme

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au général, commandant la gendarmerie de Guadeloupe et des Îles du Nord, aux récipiendaires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Basse-Terre, le 06 octobre 2023



Xavier LEFORT

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette décision peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.

Tél : 05 90 99 38 51
Mél : pref-decorations@guadeloupe.gouv.fr
Rue Lardenoy, Basse-Terre 97109 – Horaires d'accueil sur www.guadeloupe.gouv.fr

DOUANE

971-2023-10-01-00005

Annexe B - Decision DAI DR Douanes designé
dans la loi 2023 10

ANNEXE B

DÉCISION DU DIRECTEUR RÉGIONAL

DE GUADELOUPE

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ¹

VU le code des douanes de l'Union, le règlement délégué n° 2015/2446 de la Commission du 28 juillet 2015 et le règlement d'exécution n° 2015/2447 de la Commission du 24 novembre 2015 ;

VU le code des douanes ;

VU le code général des impôts, notamment ses annexes I, II et III et IV;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application du second aliéna de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles (ministres chargés des finances, de l'économie et de l'industrie), notamment son article 11 ;

VU le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU la décision de la directrice générale des douanes et droits indirects du 21 septembre 2022;

Article 1^{er} – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents du poste comptable dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-A de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans cette annexe dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

Article 2 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions les agents des services de direction dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-B de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

Article 3 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des divisions de BASSE-TERRE et POINTE-A-PITRE dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-C1 et I-C2 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

Article 4 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des bureaux de douane de JARRY, POINTE-A-PITRE, RAIZET dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-D1 à I-D3 de la présente décision, pour les décisions

1 Pour la délégation de signature des directeurs régionaux de Guyane, de Guadeloupe, de La Réunion et de Mayotte, les annexes II-A-B-C-D-E reprennent la liste des décisions administratives individuelles objet de la présente délégation, pour :

- A. Le poste comptable ;
- B. La direction régionale ;
- C. Les divisions ;
- D. Les bureaux de douane ;
- E. Les unités de surveillance.

administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

Article 5 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des unités de surveillance de RAIZET, BAIE-MAHAULT, PORT-LOUIS, SAINT-FRANCOIS, SAINT-MARTIN, GRAND-BOURG, BASSE-TERRE et DESHAIES dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-E1 à I-E8 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

Article 6 – La présente décision et les annexes concernées, sont affichées/mises à disposition des usagers, dans la partie des locaux administratifs accessible au public.

Fait à BASSE-TERRE, le 1er octobre 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive script.

Olivier FOUQUE

Date de l'affichage :

DOUANE

971-2023-10-01-00007

Annexe C complété 2023 10

ANNEXE C

DÉCISION DU DIRECTEUR RÉGIONAL

DE GUADELOUPE

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ¹

VU le code général des impôts, notamment l'article 410 de l'annexe II ;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU la décision de la directrice générale des douanes et droits indirects du 21 septembre 2022;

Article 1^{er} – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents du poste comptable dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-A de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans cette annexe dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

Article 2 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions les agents des services de direction dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-B de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

Article 3 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des divisions de BASSE-TERRE et POINTE-A-PITRE dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-C1 et I-C2 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

Article 4 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des bureaux de douane de JARRY, POINTE-A-PITRE, RAIZET dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-D1 à I-D3 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

Article 5 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des unités de surveillance de RAIZET, BAIE-MAHAULT, PORT-LOUIS, SAINT-FRANCOIS, SAINT-MARTIN, GRAND-BOURG, BASSE-TERRE et DESHAIES dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-E1 à I-E8 de la présente décision, pour les décisions administratives

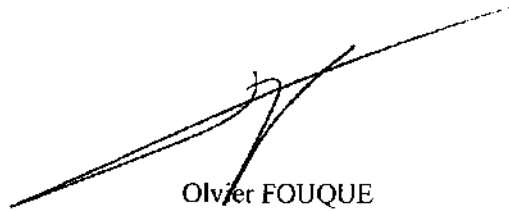
¹ Pour la délégation de signature des directeurs régionaux de Guyane, de Guadeloupe, de La Réunion et de Mayotte, les annexes II-A-B-C-D-E reprennent la liste des décisions administratives individuelles objet de la présente délégation, pour :

- A. Le poste comptable ;
- B. La direction régionale ;
- C. Les divisions ;
- D. Les bureaux de douane ;
- E. Les unités de surveillance.

individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

Article 6 – La présente décision et les annexes concernées, sont affichées/mises à disposition des usagers, dans la partie des locaux administratifs accessible au public.

Fait à BASSE-TERRE, le 1er octobre 2023



Olivier FOUQUE

Date de l'affichage :

DOUANE

971-2023-10-01-00003

DAI - subdélégation de signature - 2023 10

DÉCISION du 1er octobre 2023 du directeur régional des douanes accordant subdélégation de signature

L'Administrateur supérieur des douanes et droits indirects, directeur régional des douanes et droits indirects

- VU La loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU Le décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- VU L'arrêté du 22 août 2023 portant nomination à compter du 1^{er} octobre 2023, de Monsieur Olivier FOUQUE dans l'emploi d'administrateur supérieur des douanes et droits indirects à Basse-Terre pour y exercer les fonctions de directeur régional des douanes et des droits indirects de Guadeloupe ;
- VU Le procès-verbal d'installation de Monsieur Olivier FOUQUE en date du 1er octobre 2023;
- VU Le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Xavier LEFORT, préfet de la région Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- VU L'arrêté préfectoral du 29 octobre 2023, portant délégation de signature accordée à Monsieur Olivier FOUQUE, administrateur supérieur des douanes et droits indirects, directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe, pour tous les actes et décisions relatifs au fonctionnement de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe et en qualité de responsable délégué de B.O.P et d'U.O pour

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE GUADELOUPE ET DES ILES DU NORD

Secrétariat général

151, allée Maurice MICAUX

97 100 BASSE-TERRE cedex

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Murielle JACOBY

Téléphone : 05 90 99 45 54

Télécopie : 05 90 81 33 92

Mél service : dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr

Réf. :

l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes du budget de l'État énumérés dans l'arrêté visé ;

CONSIDÉRANT les nécessités de service ;

Article 1 : Monsieur Olivier FOUQUE, administrateur supérieur des douanes et droits indirects, directeur régional des douanes et droits indirects, subdélégué sa signature en cas d'absence ou d'empêchement, dans le cadre de leurs fonctions et leur périmètre géographique pour les divisions, à :

Monsieur Yves LE DANTEC, directeur principal des services douaniers, chef du pôle d'orientation des contrôles de la direction régionale ;

Monsieur Guy NESTAR, inspecteur principal de 1^e classe, chef du pôle d'action économique de la direction régionale ;

Monsieur Philippe CHABLE, inspecteur principal de 1^e classe, chef du pôle des Ressources Humaines à la direction régionale ;

Madame DEWAILLY-LE GALL Corinne, inspectrice principale de 1^e classe, cheffe du pôle Gestion et Logistique à la direction régionale ;

Monsieur Vincent GUIVARCH, directeur des services douaniers de 1^e classe, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre ;

Monsieur François VANNOBEL, inspecteur principal de 1^e classe, chef divisionnaire à Basse-Terre ;

Monsieur Sébastien CAMUS, inspecteur régional de 3^e classe, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture, le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des douanes et droits indirects, sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur régional,

Olivier FOUQUE

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE GUADELOUPE ET DES ILES DU NORD

Secrétariat général

151, allée Maurice MICAUX

97 100 BASSE-TERRE cedex

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Murielle JACOBY

Téléphone : 05 90 99 45 54

Télécopie : 05 90 81 33 92

Mél service : dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr

Réf. :

DOUANE

971-2023-10-01-00006

DAI 2023 10 Annexe IB DR Douanes complété

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er octobre 2023

Annexe I – B

Annexe I – B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
10-I°	Article 15 du règlement CE n° 1982/2004 de la Commission du 18 novembre 2004 concernant la mise en œuvre du règlement CE n° 638/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires des échanges de biens entre Etats membres et abrogeant les règlements CE n° 1901/2000 et CEE n° 3590/92 de la Commission	Autorisation de simplification de la déclaration d'échanges de biens à l'expédition ou à l'introduction applicable aux ensembles industriels	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-II-1°	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-II-15°	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus, en application du 1 bis de l'article 114 et du 3 de l'article 120 du code des douanes.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
3	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-I-111°	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-I-112°	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers, en application de l'article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL

5-I-114°	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-I-115°	Articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Agrément et révocation des cautions, en application de l'article 82 du code des douanes de l'Union, des articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-I-116°	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée, en application des articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-I-117°	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	Libération de la garantie, en application de l'article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-I-118°	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-I-119°	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-I-120°	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard d'assiette ou remise de l'intérêt de retard d'assiette précédemment appliqué	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-II-8°	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
15	Articles R*208-3 et L208 du L.PF	Remboursement à un contribuable, en application de l'article L208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,

1-1°		Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations normatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
16	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
1-2°		Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
17	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-II-9°		Décisions de sanctions en matière de déclaration d'échanges de biens	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
18	Article 467 du code des douanes		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
19	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
6-5°			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
20	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
10-3°		Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
21	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
22	Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-I-110°		Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
23	Article 155 du règlement délégué :		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL

5-1-50°	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
24 5-1-51°	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
25	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-1-52°	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions relatives à l'autorisation de dépôt d'une déclaration complémentaire	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
26	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-1-53°	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-1-54°	Article 18 du code des douanes de l'Union et arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-1-55°	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
29			
5-1-56°			
30			
5-1-57°			
31			
5-1-58°			
32			

		Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	
5-1-59°	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué ;		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
33			
5-1-60°	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
34			
5-1-61°	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
35			
5-1-62°	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
36			
5-1-63°	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
37			
5-1-64°			
38	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-1-65°			
39	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-1-66°			
40	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-1-67°			
41	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL

5-1-68°	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
42	Article 147 du règlement délégué ;	
5-1-69°	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	
43	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	
5-1-70°	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	
44	Article 115 du règlement délégué ;	
5-1-71°	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	
45	Article 243 du règlement d'exécution	
5-1-72°	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union	
46	Article 140 du code des douanes de l'Union	
5-1-73°	Autorisation de déchargement ou de transbordement	
47	Article 146 du code des douanes de l'Union et de l'article 192 du règlement d'exécution	
5-1-74°	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	
48	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	
5-1-75°	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	
49	Article 148 du code des douanes de l'Union et 191 du règlement d'exécution	
5-1-76°		
50		

5-I-77°	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-I-78°	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-I-79°	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
54	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-I-81°	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-I-82°	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-I-83°	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-I-84°	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-I-85°	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL

5-L-86°		Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut d'expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
60	Article 291 du règlement d'exécution		
5-L-87°	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 186 et 187 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
61			
5-L-88°	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
62			
5-L-89° bis	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
63			
5-L-89°	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
64			
5-L-90°	Articles 186 et 187 du règlement délégué ;	90° Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
65			
5-L-91°	Article 275 du règlement d'exécution	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier » Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TTR, les carnets ATA et les formulaires 302.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
66			
5-L-92°	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
67			

5-1-93				THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
68	Article 199 du règlement d'exécution		Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-1-94 ^o			Autonisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
69	Article 204 du règlement d'exécution		Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-1-95 ^o				CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
70	Article 128 du règlement délégué		Allogement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-1-96 ^o				CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
71	Article 123 du règlement délégué		Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-1-97 ^o				CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
72	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution		Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-1-98 ^o				CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
73	Article 213 du règlement d'exécution		Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-1-99 ^o				CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
74	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution		Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-1-100 ^o				CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution		Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-1-101 ^o				CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution			CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphanie, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,

5-I-102°	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
77			
5-I-103°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
78			
5-I-104°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
79			
5-I-105°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
80			
5-I-106°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
81			
5-I-107°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
82			
5-I-108°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
83			
5-I-109°	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
84			

10-1 bis			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
85	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975 Règlement (UE) n° 113/2010 de la commission du 9 février 2010 mettant en œuvre le règlement (CE) n° 471/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques communautaires relatives au commerce extérieur avec les pays tiers, pour ce qui est des échanges visés, de la définition des données, de l'établissement de statistiques du commerce par caractéristiques des entreprises et par monnaie de fabrication, et des biens ou mouvements particuliers	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scelllement douanier	
10-2°		Autorisation d'exportation d'ensembles industriels,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
10-17°		Octroi de la procédure de dédouanement des envois express	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
87	Article 1 ^{er} de l'arrêté du 24 décembre 2002 pris pour l'application du décret n° 2002-491 du 5 avril 2002 relatif aux procédures simplifiées de dédouanement et instaurant la procédure simplifiée de dédouanement des envois express ;		
5-1-121°	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
88	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-1-122°89	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-1-123°90			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL

5-1-124°91 5-1-125°	Article 120 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
92	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des exploitations de stockage temporaire	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
10 quater 1°	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminés, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. (Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
10 quater 2°	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
10 quater 3°	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
95		Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-1-1°	Article 176		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
96	paragraphe 4 du règlement d'exécution		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-1-2°	Article 177 du règlement d'exécution	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
97			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL

5-I-3°		Decisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane, en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
98	Article 116 du code des douanes de l'Union		
5-I-4°		Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
99	Article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué		
5-I-5°		Decisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
100	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union		
5-I-6°		Déjà traités, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
101	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union		
5-I-7°		Decision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
102	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution		
5-I-8°		Decision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle a posteriori restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
103	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution		
5-I-9°		Delivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
104	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution		
5-I-10°		Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
105	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution		

5-1-11°		Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
106	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-1-12°		Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
107	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-1-13°		Extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
108	Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-1-14°		Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
109	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-1-15°		Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR. I délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
110	Article 68 paragraphe 5 dernier alinéa du règlement d'exécution		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-1-16°		Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR. I, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originnaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
111	Article 69 du règlement d'exécution ;		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-1-17°		Octroi du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
112	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution ;		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-1-18°			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
113	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL

5-1-19°		Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
114	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution :		
5-1-20°	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
115			
5-1-21°		Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
116	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution		
5-1-22°	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
117			
5-1-23°		Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
118	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution		
5-1-24°	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
119			
5-1-25°	Article 96 du règlement d'exécution	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
120			
5-1-26°	Article 97 du règlement d'exécution	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
121			

5-I-27° 122	Article 103 du règlement d'exécution	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
5-I-28° 123	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
5-I-29° 124	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
5-I-30° 125	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
5-I-31° 126	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
5-I-32° 127	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR. I dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires, en application de l'article	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
5-I-33° 128	Article 116 du règlement d'exécution ;	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
5-I-34° 129	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR. I <i>à provenance</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
5-I-35° 130	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR. I dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.

5-I-36° 131	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Révocation du statut d'exportateur agréé	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-I-37° 132	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-I-38° 133	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-I-39° 134	Article 122 du règlement d'exécution	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-I-40° 135	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-I-41° 136	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-I-42° 137	Article 58 du règlement délégué	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-I-43° 138	Article 70 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,
5-I-44° 139	Article 22 du code des douanes de l'Union européenne	Décision en matière de valeur en douane,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE,

5-1-45°	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
140	Article 132 du règlement d'exécution	
5-1-46°	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	
141	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution	
5-1-47°	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	
142	Article 140 du règlement d'exécution Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	Dispense de présentation du formulaire DVI
5-1-48°		
143		
5-1-49°	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	
144	Article 177 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	
10-2 ter	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	
145	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	
10-2 quater		
146		

10-2 quater-0	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
147 10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
148 10-2 quater-2	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
149 10-2 quater-3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
150 5-11-2° 151	Article 158 septies du code des douanes	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-11-4° 152	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales. Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-11-7° 153	Article 266 <i>décies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	[La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL

10-22°	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
154			
10-27°			
155	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
10-29°			
156	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
10-30°			
157	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
10-45°	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des avions	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
158			
10-46°			
159	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
10-49°	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
160			

10-50°	161	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
10-51°	162	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
10-52°	163	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
10-53°	164	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
10-54°	165	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
5-11-5°	166	Article 229 du CD	Autorisation de changement de nom des navires francisés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
6-1°	167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
6-2°	168	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
6-3°	169	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL

16-4°				THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
170	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
171	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
9				CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
172	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-974 du 10 mai 2017	Délivrance de l'acte de francisation d'un navire		CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
5-II-10°				CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
173	Article 237 du code des douanes	Décision de délivrance du passeport aux navires de plaisance battant pavillon étranger.		CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
10-2 bis				CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane		CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
10-4°				CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
175	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
10-16°				CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée		CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
10-26°	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.
177				CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE.

178	Article 319 CGI (2)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
179	Article 412 alinéa 2 CGI (2)	Agrément des emplacements de vinage	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
180	Article L29 LPF CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
8	Article 3-1 1 ^{er} alinéa et II 1 ^{er} alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrément des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
181	Article 3-1 1 ^{er} alinéa et II 1 ^{er} alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
182	Article 289-8° annexe II du CGI		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
183	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
184	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
185	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL

186		Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH. DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
	Article 289-48° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe II au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH. DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
187	Article 289-57° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du tiré par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH. DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
188	Article 289-58° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe II au même code ;	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH. DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
189	Article 289-59° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre ; en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH. DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
190	Article 289-60° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH. DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
191	Article 289-61° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH. DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
192	Article 289-62° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH. DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
193	Article 289-63° annexe II du CGI		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE. CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH. DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL

194	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
195	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL
196	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, CHABLE Philippe, IPI, chef du PRH, DEWAILLY-LE GALL Corinne, IPI, chef du PGL

Fait à Bassac-Terre, le 1^{er} octobre 2023

Le Directeur Régional



Olivier FOUQUE

DOUANE

971-2023-10-01-00008

DAI 2023 10 IC-1 division BT

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-11-17 ²	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
2			
5-1-111 ²	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
4			
5-1-119 ²	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
12			
5-1-57 ²	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
31			
5-1-58 ²	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
32			
5-1-59 ²	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
33			
5-1-60 ²	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
34			
5-1-61 ²	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
35			
5-1-61 ²	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
36			
5-1-61 ²	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
37			
5-1-61 ²	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
38			
5-1-61 ²	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
39			
5-1-66 ²	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
40			
5-1-67 ²	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Ocrot du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
41			
5-1-68 ²	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
42			
5-1-69 ²	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
43			
5-1-70 ²	Article 115 du règlement délégué ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
44			

54-71	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après envoi de la main-levée aux marchandises	VANNOBEL François, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-72	Article 129 et 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-73	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-74	Article 146 du code des douanes de l'Union et l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-75	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-76	Article 145 du code des douanes de l'Union et 191 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-77	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-78	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-79	Article 241-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-80	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-81	Article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-82	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-83	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-84	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-85	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-86	Articles 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispensa d'itinéraire contractant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-87	Articles 212 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union, 186 et 187 du règlement d'exécution et l'article 194 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-88	Articles 253 paragraphes f et g) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-89	Articles 253 paragraphes f et g) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
54-90	Article 253 f et g) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime de transit de l'Union	VANNOBEL François, IR1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim

5-1-89°	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
44			
5-1-90°	Articles 186 et 187 du règlement délégué ;	Décisions relatives au statut de demandeur agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
45			
5-1-91°	Article 275 du règlement d'exécution	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
46			
5-1-92°	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
47			
5-1-93°	Article 199 du règlement d'exécution	Visa de possession des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
48			
5-1-94°	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
49			
5-1-95°	Article 128 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
50			
5-1-96°	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
51			
5-1-97°	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
52			
5-1-98°	Article 213 du règlement d'exécution	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
53			
5-1-99°	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54			
5-1-100°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
55			
5-1-101°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
56			
5-1-102°	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
57			
5-1-103°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
58			
5-1-104°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
59			
5-1-105°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
60			
5-1-106°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
61			
5-1-107°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 204 à 208 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
62			

5-1-108	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autonomie de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
83	Article 199 du CDU.	Autonomie du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'Etat des marchandises non L'Union ou sous destination particulière.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-7	Article 176	Autonomie d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-2	Article 177 du règlement d'exécution	Exécution d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-3	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits amies que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane, en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
98	Article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-5	Article 61 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositions préférentielles mises en place en faveur des pays et territoires d'origine non associés à l'Union européenne, ainsi que ceux de l'Union des pays et territoires d'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou le territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-6	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Déclarer, lorsque les échanges commerciaux exigent, d'un document pourant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou le territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
101	Article 58 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-8	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrepartie.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-9	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Déclarer, à la demande du fournisseur, du certificat d'information ICF, et par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide de données figurant dans le respect des spécifications techniques requises qui y sont énoncées.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
104	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faite de retour à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures antérieures unilatérales par l'Union pour ces pays ou territoires.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-11	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions liées à l'autorisation d'exportation agréé aux personnes qui remplissent les conditions prévues dans les accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures antérieures unilatérales par l'Union pour ces pays ou territoires.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
107	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Ambition du numéro d'exportation enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation permanente de l'Union.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-12	Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution	Déclaration du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
108	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	Fixation d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-14	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	Fixation d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-15	Article 68 paragraphe 5 dernier alinéa du règlement d'exécution	Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-16	Article 69 du règlement d'exécution	Déclaration d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation FUR1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim; ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.

5-I-17° 112	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1 au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-18° 113	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	Ocrot du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-19° 114	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Attribution par les autorités douanières des États membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-20° 115	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-21° 116	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-22° 117	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-23° 118	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-24° 119	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-25° 120	Article 96 du règlement d'exécution	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-26° 121	Article 97 du règlement d'exécution	Ocrot du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-27° 122	Article 103 du règlement d'exécution	Ocrot du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-28° 123	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-29° 124	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-30° 125	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-31° 126	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-32° 127	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires, en application de l'article	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-33° 128	Article 116 du règlement d'exécution ;	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-34° 129	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>à posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-35° 130	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.

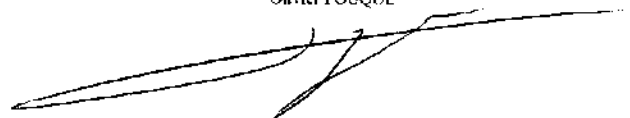
5-1-36	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Recommander le statut d'exportateur agréé	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-37	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées ultérieurement dans le cadre des mesures antifrises	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-38	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures antifrises	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-39	Article 122 du règlement d'exécution	Étaffec du régime préférentiel sans revue de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures antifrises ultérieurement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-40	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Suris l'accord de la préférence urliante et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures antifrises préférentielles	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-41	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures antifrises préférentielles	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-4-2	Article 58 du règlement délégué	Amorison de séparation comptable des stocks de métaux dans le cadre du système des préférences généralisées	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-4-3	Article 58 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques antifrises dans le cadre des mesures antifrises préférentielles antées	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-4-6	Articles 128 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-4-7	Article 140 du règlement d'exécution	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doues fraudes	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-4-8	Article 6 du règlement délégué (CE) de la Commission du 17 décembre 2015	Dispense de présentation du formulaire DV1	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-4-9	Article 132 du règlement d'exécution	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises détournées	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-4-10	Article 132 du règlement d'exécution	Code des douanes de l'Union européenne	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-4-11	Article 6 du règlement délégué (CE) de la Commission du 17 décembre 2015	complément en ce qui concerne les règles transitoires pour certains dépôts du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-4-12	Article 17 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement antifrises	Amorison de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
10-2-10	Article 252 du règlement (CE) n° 608 2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
10-2-11	Articles 17, 21, 23 et 29 du règlement (CE) n° 608 2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 614-38, L. 716-8, L. 716-9, L. 716-10, L. 722-10, L. 722-11, L. 722-12, L. 722-13 et L. 722-14	La manœuvre des marchandises présumées contrefaisantes	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
10-2-12	Article 19 du règlement (CE) n° 608 2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
10-2-13	Article 252 du règlement (CE) n° 608 2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
10-2-14	Articles 23, 26 et 29 du règlement (CE) n° 608 2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-18, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 716-8-6, L. 716-8-7, L. 716-8-8, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAYUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim

10-2 quater-3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et DF des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716- La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes 8-4, L. 722-13 du CPI		VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
150 6-1°	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 bis	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-16°	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
180	Article L.29 LPF CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
8	Article 3-11° alinéa et II 1° alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrément des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
182	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
183	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
184	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
185	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
193	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} octobre 2023

Le Directeur Régional

Olivier FOUQUE



DOUANE

971-2023-10-01-00009

DAI 2023 10 IC-2 division PAP

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-I-1°			
2	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-111°	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89, paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
4			
5-I-119°	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-57°	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
31			
5-I-58°	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
32			
5-I-59°	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
33			
5-I-60°	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
34			
5-I-61°	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
35			
5-I-62°	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
36			
5-I-63°	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
37			
5-I-64°	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
38			
5-I-65°	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
39			
5-I-66°	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
40			
5-I-67°	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Occtroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
41			
5-I-68°	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
42			
5-I-69°	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
43			
5-I-70°	Article 115 du règlement délégué ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
44			
5-I-71°	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
45			
5-I-72°	Articles 129 et 129 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
46			
5-I-73°	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
47			
5-I-74°	Article 146 du code des douanes de l'Union et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
48			
5-I-75°	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
49			
5-I-76°	Article 148 du code des douanes de l'Union et 191 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
50			

5-1-77	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-78	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-79	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-80	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-81	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-82	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-83	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de roue	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-84	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-85	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouvertures officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréhension du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-86	Article 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de sceaux d'un modèle spécial, de dispense d'entorse contractuelle, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destination agréé	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-87	Articles 233 paragraphes 1 et 15 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-88	Articles 213 et 214 du code des douanes de l'Union et de l'article 206 du règlement délégué et 206 du règlement d'exécution	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime de transit de l'Union	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-89	Articles 233 paragraphes 1 et 187 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences relatives en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-90	Articles 186 et 187 du règlement d'exécution	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international roulier »	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-91	Article 275 du règlement d'exécution	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international roulier »	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-92	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-93	Article 199 du règlement d'exécution	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve et du statut de l'Union des marchandises	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-94	Article 128 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'émettre agréé	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-95	Article 123 du règlement d'exécution	Allogement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-96	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-97	Article 213 du règlement d'exécution	Visa du journal de pêche visant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.

5-I-99°	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 et 181, 204 à 261 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
74	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
76	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
81	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 259 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et à 15, 259 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
82	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
83	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
84	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'Etat des marchandises non Union ou sous destination particulière	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
85	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	Autorisation d'accomplir des formalités douaniers auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
86	Article 177 du règlement d'exécution	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
87	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane, en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
88	Article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
89	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
90	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
91	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
92	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle a posteriori restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
93	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'État membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
94	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faite de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
95	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
96			

5-1-12	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a conclu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document émis par l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-13	Article 68 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-14	Article 68 paragraphe 5 (b) du règlement d'exécution	Extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-15	Article 68 paragraphe 5 dernier alinéa du règlement d'exécution	Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-16	Article 69 du règlement d'exécution	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation ECR 1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-17	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises ECR 1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originnaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-18	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-19	Article 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Autorisation par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au représentant des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-20	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Délivrance des certificats d'origine "formulaire A" de remplacement à la demande des exportateurs ou d'expéditions de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'exportation lorsque en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un État membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-21	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution	Révoation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-22	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution	Annulation de la révoation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-23	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-24	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Acceptation des certificats d'origine "formulaire A" et des déclarations d'origine sur facture présentes conformément dans le cadre du schéma des préférences généralisées.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-25	Article 96 du règlement d'exécution	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envoi échoués dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou régulières.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-26	Article 97 du règlement d'exécution	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certifier "formulaire A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-27	Article 103 du règlement d'exécution	Octroi du régime préférentiel sans assurance d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-28	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution	Acceptation des attestations d'origine présentées individuellement dans le cadre du schéma des préférences généralisées.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-29	Articles 99 paragraphes 3 et 105 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échoués.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-30	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-31	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-32	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises ECR 1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles articles unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-33	Article 116 du règlement d'exécution	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles articles unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-34	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises ECR 1 a posteriori dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles articles unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-35	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata de certificat de circulation des marchandises ECR 1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles articles unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-36	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Révoation du statut d'exportateur agréé.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.

5-1-37°	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
132			
5-1-38°	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
133			
5-1-39°	Article 122 du règlement d'exécution	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
134			
5-1-40°	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
135			
5-1-41°	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
136			
5-1-42°	Article 58 du règlement délégué	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
137			
5-1-43°	Article 70 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
138			
5-1-44°	Article 22 du code des douanes de l'Union européenne	Décision en matière de valeur en douane,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
139			
5-1-45°	Article 132 du règlement d'exécution	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
140			
5-1-46°	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
141			
5-1-47°	Article 140 du règlement d'exécution	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
141			
5-1-48°	Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	Dispense de présentation du formulaire DV1	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
143			
5-1-49°	Article 177 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
144			
10-2 ter	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 521-16, L. 521-17, L. 521-18, L. 521-19, L. 521-20, L. 521-21, L. 521-22, L. 521-23, L. 521-24, L. 521-25, L. 521-26, L. 521-27, L. 521-28, L. 521-29 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
145			
10-2 quater	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 521-16, L. 521-17, L. 521-18, L. 521-19, L. 521-20, L. 521-21, L. 521-22, L. 521-23, L. 521-24, L. 521-25, L. 521-26, L. 521-27, L. 521-28, L. 521-29 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
146			
10-2 quater-0	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
147			
10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
148			
10-2 quater-2	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
149			
10-2 quater-3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
150			
6-1°	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
167			
10-2 bis	Règlement (CE) n° 1166/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
174			

10-167	Articles 501 septets à 50) devers de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
198	Article L29 LPP CGI	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'armes	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
8	Article 311 bis et II de l'annexe 50 C de l'article 50 C de l'annexe IV au même code	Accord des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
181	Article 289-8) annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transporter un ou plusieurs appareils ou parties d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eau-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
182	Article 289-9) annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellément, prévue par l'article 309 du code général des impôts	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
183	Article 289-9) annexe II du CGI	Dispense de permis de circulation pour les rambres utilisés par les loueurs d'armes, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
184	Article 289-10) annexe II du CGI	Autorisations de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marquée d'un poinçon de garantie prévu par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
185	Article 289-20) annexe II du CGI	Autorisation de recouper aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'annexe I au même code	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
183	Article 289-63) annexe II du CGI	Autorisation de recouper aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'annexe I au même code	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} octobre 2023
Le Directeur Régional

Olivier FOUQUE

DOUANE

971-2023-10-01-00011

DAI 2023 I-D-1 bureau de Jarry 2023 10

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau de Jarry-Port, division de Pointe-à-Pître, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-I-111 ^o			
4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
5-I-57 ^o			M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim, - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP - Arnould PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2
31	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée.	
5-I-58 ^o			M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim, - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP - Arnould PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2, ACPI - ROSALIE REGIS, CP - RENAC Claude, CP - Rachel NOMED, ACPI
32	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	
5-I-59 ^o			M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim, - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP - Arnould PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2, Marie-Jeanne ROSALIE REGIS, CP - Claude RENAC, CP - Rachel NOMED, ACPI
33	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	
5-I-60 ^o			M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim, - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP - Arnould PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2
34	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	
5-I-61 ^o			M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP - Arnould PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2
35	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	
5-I-62 ^o			M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP - Arnould PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2
36	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	
5-I-63 ^o			M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP - Arnould PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2
37	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	
5-I-64 ^o			M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP - Arnould PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 - Marie-Jeanne ROSALIE-REGIS, CP - Claude RENAC, CP - Rachel NOMED, ACPI
38	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	
5-I-65 ^o			M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP - Arnould PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 - Marie-Jeanne ROSALIE-REGIS, CP - Claude RENAC, CP - Rachel NOMED, ACPI
39	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	
5-I-66 ^o			M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP - Arnould PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 - Marie-Claude LONGUEVILLE, ACPI -
40	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	

5-1-82° 56	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Armand PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2
5-1-83° 57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Armand PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2
5-1-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Armand PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2
5-1-85° 59	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
5-1-86° 60	Article 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du service - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur
5-1-87° 61	Articles 231 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 186 et 187 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
5-1-88° 62	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
5-1-88° bis 63	Article 233 (4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 100 du règlement délégué n° 2015/1046	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
64	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 199 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
5-1-92° 67	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Armand PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 - Marie-Claude LONGUEVILLE, ACPI-
5-1-93° 68	Article 199 du règlement d'exécution	Visa de possession des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Armand PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
5-1-94° 69	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Armand PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
5-1-95° 70	Article 128 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
5-1-96° 71	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Armand PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
5-1-99° 74	Articles 211, 214, 215 à 221 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 248 à 251 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
5-1-100° 75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau

5-I-9°		Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur
104	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution		
5-I-10°		Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faite de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés.	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP - Armand PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, CI - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
105	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution		
5-I-11°		Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
106	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution		
5-I-12°		Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a conclu un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation péninente de l'Union	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
107	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution		
5-I-13°		Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution.	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
108	Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution		
5-I-14°		Extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
109	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution		
5-I-15°		Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
110	Article 68 paragraphe 5 dernier alinéa du règlement d'exécution		
5-I-16°		Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP - Armand PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, CI - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
111	Article 69 du règlement d'exécution ;		
5-I-17°		Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve de caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP - Armand PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, CI - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
112	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution ;		
5-I-18°		Octroi du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
113	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)		
5-I-19°		Attribution par les autorités douanières des Etats-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
114	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;		
5-I-20°		Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP - Armand PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, CI - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
115	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution		
5-I-21°			M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
116	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution		
5-I-22°		Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
117	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution		
5-I-23°		Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim du bureau
118	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution		
5-I-24°		Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP - Armand PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, CI - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
119	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution		

5-1-25°	Article 96 du règlement d'exécution	Autorisations de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assumant l'intérim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Stélla ARNOULD PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
5-1-26°	Article 97 du règlement d'exécution	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "Formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assumant l'intérim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Stélla ARNOULD PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 -
5-1-27°	Article 103 du règlement d'exécution	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assumant l'intérim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Stélla ARNOULD PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
5-1-28°	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Acceptation des attestations d'origine présentées individuellement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assumant l'intérim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Stélla ARNOULD PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 -
5-1-29°	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assumant l'intérim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Stélla ARNOULD PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 -
5-1-30°	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Eugénie STELLA, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscale énergétique - Evelyse MERL, I, chef du pôle contrôle - Romy DOW, I, chef du pôle transverse - Chantal JACQUES, CP - Arnould PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
5-1-31°	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution	Règles d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Eugénie STELLA, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscale énergétique - Evelyse MERL, I, chef du pôle contrôle - Romy DOW, I, chef du pôle transverse - Chantal JACQUES, CP - Arnould PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
5-1-32°	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR 1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assumant l'intérim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Stélla ARNOULD PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 -
5-1-33°	Article 116 du règlement d'exécution ;	Demande de réduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assumant l'intérim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Stélla ARNOULD PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 -
5-1-34°	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance de certificat de circulation des marchandises EUR 1 <i>a priori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assumant l'intérim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Stélla ARNOULD PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 -
5-1-35°	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR 1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assumant l'intérim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Stélla ARNOULD PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 -
5-1-36°	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Révocation du statut d'exportateur agréé	M. Alex GENE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef du pôle fiscale énergétique - Evelyse MERL, I, - Eugénie, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscale énergétique - Evelyse MERL, I, chef du pôle contrôle - Romy DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP - Arnould PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 -
5-1-37°	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées individuellement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Eugénie STELLA, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscale énergétique - Evelyse MERL, I, chef du pôle contrôle - Romy DOW, I, chef du pôle transverse - Chantal JACQUES, CP - Arnould PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -

5-I-38° 133	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Chantal JACQUES, CP- Arnaud PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 - Christine FAUQUEI, ACPI
5-I-39° 134	Article 122 du règlement d'exécution	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Arnaud PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
5-I-40° 135	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Arnaud PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
5-I-41° 136	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Arnaud PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
5-I-42° 137	Article 58 du règlement délégué	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP - Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur
5-I-43° 138	Article 70 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Arnaud PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
5-I-44° 139	Article 22 du code des douanes de l'Union européenne	Décision en matière de valeur en douane,	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Arnaud PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
5-I-45° 140	Article 132 du règlement d'exécution	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Arnaud PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
5-I-46° 141	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Arnaud PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
5-I-47° 142	Article 140 du règlement d'exécution	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Arnaud PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
5-I-48° 143	Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	Dispense de présentation du formulaire DV1	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Arnaud PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -
5-I-49° 144	Article 177 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service, assurant l'interim - Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- Stella EUGENIE, I, chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Chantal JACQUES, CP- Arnaud PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, C1 - Camille CASTELLE, C1 - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylen QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2 -

10-2 ter	Articles 1 et 2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 portant abaissement des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-9, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Alex GENE, IR2, adjoint au chef de service, assurant l'intérim - Jimmy VERTINO, L. chef du pôle - Stélie Eugénie, L. chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, L. chef pôle fiscalité énergétique - Evelyn MERL, L. chef du pôle contrôle - Ronny DOW, L. chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Charal JACQUES, CP, Arnaud PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, CI - Camille CASTELLE, CI - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylène QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2
10-2 quater	Articles 17, 18, 23, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-9, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Alex GENE, IR2, adjoint au chef de service, assurant l'intérim - Jimmy VERTINO, L. chef du pôle - Stélie Eugénie, L. chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, L. chef pôle fiscalité énergétique - Evelyn MERL, L. chef du pôle contrôle - Ronny DOW, L. chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Charal JACQUES, CP, Arnaud PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, CI - Camille CASTELLE, CI - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylène QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2
10-2 quater-0	Article 25, 2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	désignées à être détruites	M. Alex GENE, IR2, adjoint au chef de service, assurant l'intérim - Jimmy VERTINO, L. chef du pôle - Stélie Eugénie, L. chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, L. chef pôle fiscalité énergétique - Evelyn MERL, L. chef du pôle contrôle - Ronny DOW, L. chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Charal JACQUES, CP, Arnaud PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, CI - Camille CASTELLE, CI - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylène QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2
10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélevement d'échantillons	M. Alex GENE, IR2, adjoint au chef de service, assurant l'intérim - Jimmy VERTINO, L. chef du pôle - Stélie Eugénie, L. chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, L. chef pôle fiscalité énergétique - Evelyn MERL, L. chef du pôle contrôle - Ronny DOW, L. chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Charal JACQUES, CP, Arnaud PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, CI - Camille CASTELLE, CI - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylène QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2
10-2 quater-2	Articles 23, 26, 3 et 26 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. Alex GENE, IR2, adjoint au chef de service, assurant l'intérim - Jimmy VERTINO, L. chef du pôle - Stélie Eugénie, L. chef du pôle POSEI - Harry DACALOR, L. chef pôle fiscalité énergétique - Evelyn MERL, L. chef du pôle contrôle - Ronny DOW, L. chef du pôle transverse - Simon COUDOUX, Inspecteur - Charal JACQUES, CP, Arnaud PROMENEUR, CP - Yvelie CELIGNY, CI - Camille CASTELLE, CI - Sylvie ROQUELAURE, C2 - Marylène QUELLERY, C2 - Jean-Pierre BERLON, C2 - Rick SERBER, C2
10-2 quater-3	Article 23-4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prescription du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M. Alex GENE, IR2, adjoint au chef de service, assurant l'intérim - M. Harry DACALOR - L. chef du pôle fiscalité énergétique
5-11-4° 152	Article 158 B du CD	autorisation des capacités des contrepoids fiscaux de stockage d'huiles minérales	M. Alex GENE, IR2, adjoint au chef de service, assurant l'intérim du bureau
10-2-2 bis	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article du décret n° 2014 1395 du 24 nov 2014 relatif aux modalités de remboursement de consommation sur les produits certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	M. Alex GENE, IR2, adjoint au chef de service, assurant l'intérim du bureau
10-2-16°	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M. Alex GENE, IR2, adjoint au chef de service, assurant l'intérim du bureau
8	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M. Alex GENE, IR2, adjoint au chef de service, assurant l'intérim du bureau
181	Article 117 alinéa II 1° ainsi du décret n° 66-54 du 29 juillet 1966 en vertu	Accrément des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines	M. Alex GENE, IR2, adjoint au chef de service, assurant l'intérim du bureau

Olivier FOUQUE

Le Directeur Régional

Fait à Basses-Terre, le 1^{er} octobre 2023

DOUANE

971-2023-10-01-00012

DAI 2023 I-D-2 Bureau de Pointe-à-Pitre-2023 10
2

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er octobre 2023
Annexe I – D – 2

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau de Pointe-à-Pitre, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M LABAN Gilles, Insp, Adjoint, assurant l'interim
5-II-8° 14	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	M LABAN Gilles, Insp, Adjoint, assurant l'interim
19 6-5°	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	M LABAN Gilles, Insp, Adjoint, assurant l'interim
20 10-3°	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	M LABAN Gilles, Insp, Adjoint, assurant l'interim
21	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	M LABAN Gilles, Insp, Adjoint, assurant l'interim
22	Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	M LABAN Gilles, Insp, Adjoint, assurant l'interim
10-26° 177	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	M LABAN Gilles, Insp, Adjoint, assurant l'interim
182	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	M LABAN Gilles, Insp, Adjoint, assurant l'interim
183	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	M LABAN Gilles, Insp, Adjoint, assurant l'interim
184	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	M LABAN Gilles, Insp, Adjoint, assurant l'interim
185	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	M LABAN Gilles, Insp, Adjoint, assurant l'interim
193	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	M LABAN Gilles, Insp, Adjoint, assurant l'interim

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} octobre 2023

Le directeur régional,



Olivier FOUQUE

DOUANE

971-2023-10-01-00010

DAI 2023 I-D-3 bureau du RAIZET 2023 10

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er octobre 2023

Annexe I – D – 3

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau du Raizet, division de Basses-Ferres, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
S-I-11°	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service – M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
S-I-11° ^a	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service – M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
S-I-11° ^b	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service – M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
S-I-11° ^c	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers, en application de l'article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service – M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
S-I-11° ^d	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service – M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
S-I-11° ^e	Articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Argument et révocation des cautions, en application de l'article 94 du code des douanes de l'Union, des articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service – M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
S-I-11° ^f	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Accord du mode de garantie et de la garantie proposée, en application des articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service – M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
S-I-11° ^g	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	Libération de la garantie, en application de l'article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service – M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
S-I-11° ^h	Article 112 du code des douanes de l'Union	Droit de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service – M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
S-I-11° ⁱ	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Rapport de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service – M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse

13-1-120°	Article 118 du code des domaines de l'Etat	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENAUD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
14	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du RD et article 1° du décret n° 2014-1096 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENAUD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
15	Articles R*208-3 et L208 du L.PF	Remboursement à un contribuable, en application de l'article L208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENAUD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
16-11-40°	Article 467 du code des douanes	Décisions de sanctions en matière de déclaration d'échanges de biens	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENAUD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
19	Article R* 247-5-1) du livre des procédures fiscales (L.PF)	Décisions de remise, modulation ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du C.D. (I)	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENAUD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
6-50°	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENAUD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse Mme ALGER-SOSTIENNE Gayleane, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTIE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme IGAN-FRANCOIS Janelle, ACPI, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LIETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, ACPI
18-30°	Article 40 de la loi n°2004-619 du 2 juillet 2004	Décisions de sauvetage en matière de déclaration périodique (cestrif de mer)	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENAUD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTIENNE Gayleane, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTIE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme IGAN-FRANCOIS Janelle, ACPI, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LIETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, ACPI

22	Article R* 247-5-C du L.PF	Décision de remise, modulation ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 178A du CGI	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyliane, C2, Mme BERTON Stephanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelie, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1 - Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALIE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
23	Article 155 du règlement délégué ;	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyliane, C2, Mme BERTON Stephanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelie, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1 - Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALIE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
24	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué ;	Décisions relatives à l'autorisation de libération simplifiée	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyliane, C2, Mme BERTON Stephanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelie, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1 - Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALIE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
25	Article 182, paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et de l'article 274 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les bordures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyliane, C2, Mme BERTON Stephanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelie, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1 - Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALIE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1

54-52	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du décalant, avec dispense de présentation des marchandises.	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Mathieu RODIER, inspecteur adjué, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHENE Guyllène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, C2, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1; Mme LETIN Danièle, CP; Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP1
29			M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Mathieu RODIER, inspecteur adjué, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHENE Guyllène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, C2, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1; Mme LETIN Danièle, CP; Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP1
54-53	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt, d'une déclaration complémentaire	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Mathieu RODIER, inspecteur adjué, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHENE Guyllène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, C2, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1; Mme LETIN Danièle, CP; Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP1
55-1-549	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement contrôlé national	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Mathieu RODIER, inspecteur adjué, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHENE Guyllène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, C2, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1; Mme LETIN Danièle, CP; Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP1
54-56	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Mathieu RODIER, inspecteur adjué, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHENE Guyllène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, C2, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1; Mme LETIN Danièle, CP; Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP1

5-1-54° 30	Article 18 du code des douanes de l'Union et arrêté du 17 avril 2016	M. Joubert ESNARD, IR3, adjointe au chef de service - Mme Jocelyne VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Stéphane RODIER, inspecteur délégué, chef du pôle transverse - Mme ALGER-SOSTHENE Guyllène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, CI - Mme LETIN Daniella, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur délégué, chef du pôle transverse - Mme ALGER-SOSTHENE Guyllène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, CI - Mme LETIN Daniella, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI
5-1-57° 31	Article 130 du code des douanes de l'Union	M. Joubert ESNARD, IR3, adjointe au chef de service - Mme Jocelyne VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur délégué, chef du pôle transverse - Mme ALGER-SOSTHENE Guyllène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, CI - Mme LETIN Daniella, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI
5-1-58° 32	Article 173 du code des douanes de l'Union	M. Joubert ESNARD, IR3, adjointe au chef de service - Mme Jocelyne VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur délégué, chef du pôle transverse - Mme ALGER-SOSTHENE Guyllène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, CI - Mme LETIN Daniella, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI
5-1-59° 33	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué	M. Joubert ESNARD, IR3, adjointe au chef de service - Mme Jocelyne VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur délégué, chef du pôle transverse - Mme ALGER-SOSTHENE Guyllène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, CI - Mme LETIN Daniella, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI

54-40*			M. Joubert ESSNARD, IR3 - chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELUSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Ingridette, ACP1, Mme COUCIY Naomy, ACP1, Mme DIEBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danièle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.
34	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisations de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	M. Joubert ESSNARD, IR3 - chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELUSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Ingridette, ACP1, Mme COUCIY Naomy, ACP1, Mme DIEBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danièle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.
54-41*	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises exportées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	M. Joubert ESSNARD, IR3 - chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELUSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Ingridette, ACP1, Mme COUCIY Naomy, ACP1, Mme DIEBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danièle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.
54-42*	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisations de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	M. Joubert ESSNARD, IR3 - chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELUSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Ingridette, ACP1, Mme COUCIY Naomy, ACP1, Mme DIEBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danièle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.
54-43*	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisations de dépôt d'une notification de sortie un lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	M. Joubert ESSNARD, IR3 - chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELUSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Ingridette, ACP1, Mme COUCIY Naomy, ACP1, Mme DIEBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danièle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.

5-1-64 ^o 39	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	M. Toubert ESSNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DEJABROCC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP – Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALLE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-65 ^o 39	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de cœxportation	M. Toubert ESSNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DEJABROCC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP – Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALLE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-66 ^o 40	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'analyser des marchandises présentées en douane de l'entrepôt où elles étaient initialement placées	M. Toubert ESSNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DEJABROCC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP – Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALLE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-67 ^o 41	Article 9 du code des douanes de l'Union européen et de l'article 7 du règlement délégué	Ocrot du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	M. Toubert ESSNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DEJABROCC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP – Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALLE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1

5-1-68*	Alongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service. Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service. M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante. M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse. Mme ALGER-SOSTHENE Guyléne, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELUSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugues, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELEROC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, CI, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, CI-Mme LETIN Danielle, CP. Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles.
42	Article 147 du règlement délégué :	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service. Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service. M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante. M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse. Mme ALGER-SOSTHENE Guyléne, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELUSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugues, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELEROC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, CI, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, CI-Mme LETIN Danielle, CP. Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles.
5-1-69*	Article 170 du code des douanes de l'Union	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service. Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service. M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante. M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse. Mme ALGER-SOSTHENE Guyléne, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELUSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugues, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELEROC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, CI, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, CI-Mme LETIN Danielle, CP. Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles.
43	Article 170 du code des douanes de l'Union :	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service. Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service. M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante. M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse. Mme ALGER-SOSTHENE Guyléne, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELUSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugues, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELEROC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, CI, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, CI-Mme LETIN Danielle, CP. Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles.
5-1-70*	Article 115 du règlement délégué :	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service. Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service. M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante. M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse. Mme ALGER-SOSTHENE Guyléne, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELUSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugues, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELEROC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, CI, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, CI-Mme LETIN Danielle, CP. Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles.
44	Article 115 du règlement délégué :	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service. Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service. M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante. M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse. Mme ALGER-SOSTHENE Guyléne, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELUSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugues, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELEROC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, CI, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, CI-Mme LETIN Danielle, CP. Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles.
5-1-71*	Article 243 du règlement d'exécution	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service. Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service. M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante. M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse. Mme ALGER-SOSTHENE Guyléne, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELUSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugues, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELEROC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, CI, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, CI-Mme LETIN Danielle, CP. Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles.
45	Article 243 du règlement d'exécution	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service. Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service. M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante. M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse. Mme ALGER-SOSTHENE Guyléne, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELUSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugues, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELEROC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, CI, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, CI-Mme LETIN Danielle, CP. Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles.

4-1-73 ^o 146	Articles 129 et 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	<p>M. Joubert ESSNARD, IR3 - chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyllane, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugueute, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LIETIN Danièle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNAL Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.</p> <p>M. Joubert ESSNARD, IR3 - chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyllane, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugueute, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LIETIN Danièle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNAL Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.</p>
4-1-73 ^o 47	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	<p>M. Joubert ESSNARD, IR3 - chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyllane, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugueute, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LIETIN Danièle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNAL Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.</p>
4-1-74 ^o 48	Article 146 du code des douanes de l'Union et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	<p>M. Joubert ESSNARD, IR3 - chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyllane, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugueute, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LIETIN Danièle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNAL Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.</p>
4-1-74 ^o 49	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	<p>M. Joubert ESSNARD, IR3 - chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyllane, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugueute, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LIETIN Danièle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNAL Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.</p>

5-1-76 ^o	Article 148 du code des douanes de l'Union et 191 du règlement d'exécution	Decisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne BERNARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur délégué, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugue, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LETIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, ACPI
51			M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne BERNARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur délégué, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugue, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LETIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, ACPI
5-1-77 ^o	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne BERNARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur délégué, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugue, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LETIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, ACPI
5-1-79 ^o	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne BERNARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur délégué, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugue, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LETIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, ACPI
51			M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne BERNARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur délégué, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugue, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LETIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, ACPI
5-1-79 ^o	Article 241-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne BERNARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur délégué, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugue, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LETIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, ACPI
51			M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne BERNARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur délégué, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugue, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LETIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, ACPI

54-54a	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROCC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Javelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danièle, CP, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNIELA Gilles, ACP1
58			M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROCC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Javelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danièle, CP, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNIELA Gilles, ACP1
58-58a		Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROCC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Javelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danièle, CP, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNIELA Gilles, ACP1
59	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution		M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROCC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Javelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danièle, CP, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNIELA Gilles, ACP1
59-59a		Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de sceaux d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de déclarations, du statut de destinataire agréé	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROCC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Javelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danièle, CP, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNIELA Gilles, ACP1
60	Article 201 du règlement d'exécution		M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROCC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Javelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danièle, CP, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNIELA Gilles, ACP1
60-60a		Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROCC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Javelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danièle, CP, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNIELA Gilles, ACP1
61	Article 213, paragraphes 4, 5 et 6, du code de douanes de l'Union, 186 et 187 du règlement dérogatif et 15 du règlement d'exécution		M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROCC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Javelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danièle, CP, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNIELA Gilles, ACP1

5-1-001	Articles 233 paragraphe 4 e) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de sceaux d'un modèle spécial	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverses, Mme ALGER-SOSTHENE Guyliene, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE-MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP – Mme LUCINA Louise, ACPI2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI2, M. RENNELA Gilles, ACPI
5-1-002	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 209 du règlement délégué n° 2015/17246	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime de transit de l'Union	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverses, Mme ALGER-SOSTHENE Guyliene, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE-MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACPI2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP – Mme LUCINA Louise, ACPI2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI2, M. RENNELA Gilles, ACPI
5-1-003	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne eu même lorsque un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverses, Mme ALGER-SOSTHENE Guyliene, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE-MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACPI2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP – Mme LUCINA Louise, ACPI2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI2, M. RENNELA Gilles, ACPI
5-1-004	Articles 186 et 187 du règlement délégué ;	999 Décisions relatives au statut de dédouane agréé dans le cadre du régime de transit et le transport international routier et	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverses, Mme ALGER-SOSTHENE Guyliene, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE-MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACPI2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP – Mme LUCINA Louise, ACPI2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI2, M. RENNELA Gilles, ACPI

54-148	Article 275 du règlement d'exécution	Decision tendant à imposer un régime économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit et transport international routier »	M. Joabert ESNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyllène, C2, Mme BERTON Stephanie, C2, Mme CHELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugoline, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALLÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNIELA Gilles,
54-149	Article 275 du règlement d'exécution	Decision tendant à imposer un régime économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit et transport international routier »	M. Joabert ESNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyllène, C2, Mme BERTON Stephanie, C2, Mme CHELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugoline, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALLÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNIELA Gilles,
54-149	Articles 196 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302.	M. Joabert ESNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyllène, C2, Mme BERTON Stephanie, C2, Mme CHELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugoline, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALLÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNIELA Gilles,
54-149	Article 193 du règlement d'exécution	Visa et possession des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	M. Joabert ESNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyllène, C2, Mme BERTON Stephanie, C2, Mme CHELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugoline, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALLÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNIELA Gilles,
54-149	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisations d'attribuer le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	M. Joabert ESNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyllène, C2, Mme BERTON Stephanie, C2, Mme CHELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugoline, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALLÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNIELA Gilles,

54-496	Article 128 du règlement délégué	Decisions relatives à l'autorisation d'importateur agréé	M. JOUBERT ESNARD, TR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle, ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LESTIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
54-497	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T21, ou T21F ou d'un manifeste douanier des marchandises	M. JOUBERT ESNARD, TR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle, ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LESTIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
54-498	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T21, ou T21F pour les voyageurs	M. JOUBERT ESNARD, TR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle, ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LESTIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
54-499	Article 213 du règlement d'exécution	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	M. JOUBERT ESNARD, TR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle, ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LESTIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1

5-1-1000	Articles 211, 214, 215, 218, 219, 221 et 255 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 et 240 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	<p>Decisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés</p> <p>M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Gaybène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, ACPI, Mme COUCIY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LÉTTIN Danièle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles,</p>
74		<p>M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Gaybène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, ACPI, Mme COUCIY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LÉTTIN Danièle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles,</p>
5-1-1000	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	<p>Decisions liées au régime de perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée</p>
75		<p>M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Gaybène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, ACPI, Mme COUCIY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LÉTTIN Danièle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles,</p>
5-1-1000	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	<p>Decisions liées au régime de perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés</p>
76		<p>M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Gaybène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, ACPI, Mme COUCIY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LÉTTIN Danièle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles,</p>
5-1-1020	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	<p>Decisions liées au régime de perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée</p>
77		<p>M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Gaybène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Inguette, ACPI, Mme COUCIY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LÉTTIN Danièle, CP, Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles,</p>

5-1-107 ⁹	Articles 211, 214, 218, 219, 223 et 259 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172, 173, 177 à 180, 204 à 236 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés.	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugues, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LÉVIN Danielle, CP ; Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGINALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugues, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LÉVIN Danielle, CP ; Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGINALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugues, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LÉVIN Danielle, CP ; Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGINALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI,
32			
5-1-108 ⁹	Articles 211, 214, 218, 219, 223, 259 à 263 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 236 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée.	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugues, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LÉVIN Danielle, CP ; Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGINALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugues, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LÉVIN Danielle, CP ; Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGINALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI,
34			
5-1-109 ⁹	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugues, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LÉVIN Danielle, CP ; Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGINALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugues, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LÉVIN Danielle, CP ; Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGINALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI,
10-1 106			
38	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sans scellément douanier	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugues, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LÉVIN Danielle, CP ; Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGINALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI,

10-2°	Règlement (UE) n° 113/2010 de la commission du 9 février 2010 mettant en œuvre le Règlement (CE) n° 471/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques communautaires relatives au commerce extérieur avec les pays tiers, pour ce qui est des échanges visés de la définition des domaines, de l'établissement de statistiques du commerce par caractéristiques, des entreprises et par montant de facturation, et des intras ou mouvements particuliers	Autorisations d'exportation d'ensembles industriels,	M. Touber ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante ; M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLAIN, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DISTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALLE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles,
10-17°	Article 1 ^{er} du traité de 24 décembre 2007, pour l'application du décret n° 2002-491 du 5 avril 2002 relatif aux procédures simplifiées de dédouanement et restaurant la procédure simplifiée de dédouanement des envois express ;	Droit de la procédure de dédouanement, des envois express	M. Touber ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante ; M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLAIN, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DISTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALLE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles,
5-4-121°	Article 199 du CDDU	Autorisations du régime de régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	M. Touber ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante ; M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLAIN, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DISTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALLE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles,
5-4-124001	Article 120 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisations d'établissement d'une ligne maritime régulière	M. Touber ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante ; M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYLAIN, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DISTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALLE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI,

92	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution n° 2015/2447	Actualisation d'exploitation des exploitations de stockage temporaire	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante ; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHEJESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LIETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI
93	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Coûrs, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains traités ou ententes déterminés, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <small>(L'Europe la division concerne plusieurs directions interrégionales, est composée de directeur interrégional des douanes et droits indirects, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu de domicile de déclarant ou du lieu où le dévendeur a son siège)</small>	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante ; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHEJESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LIETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI
94	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975.	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante ; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHEJESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LIETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI
95	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975.	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante ; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHEJESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LIETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI

<p>5-1-1^o 96</p> <p>Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution</p>	<p>Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution</p>	<p>M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LIETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALIE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LIETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALIE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles,</p>
<p>5-1-2^o 97</p> <p>Article 177 du règlement d'exécution</p>	<p>Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution</p>	<p>M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LIETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALIE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles,</p>
<p>5-1-3^o 98</p> <p>Article 116 du code des douanes de l'Union</p>	<p>Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane, en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union</p>	<p>M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LIETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALIE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles,</p>
<p>5-1-4^o 99</p> <p>Article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué</p>	<p>Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué</p>	<p>M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse; Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LIETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALIE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles,</p>

5-1-3 ^o	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union	<p>Decisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que l'Union de Mérida</p>	<p>M. Joubert ESSNARD, IRE3, chef de service / Mme Jocelyne RENARD, IRE3, adjointe au chef de service / M. Mathieu VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante / M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse / Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugoline, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELEROC ACPI, Mme DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1-ACPI, Mme LUCINA Louise, ACPI, M. FRANÇOIS Janelle Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP</p>
100			<p>M. Joubert ESSNARD, IRE3, chef de service / Mme Jocelyne RENARD, IRE3, adjointe au chef de service / M. Mathieu VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante / M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse / Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugoline, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELEROC ACPI, Mme DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1-ACPI, Mme LUCINA Louise, ACPI, M. FRANÇOIS Janelle Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP</p>
5-1-4 ^o	Article 111 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	<p>Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle</p>	<p>M. Joubert ESSNARD, IRE3, chef de service / Mme Jocelyne RENARD, IRE3, adjointe au chef de service / M. Mathieu VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante / M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse / Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugoline, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELEROC ACPI, Mme DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1-ACPI, Mme LUCINA Louise, ACPI, M. FRANÇOIS Janelle Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP</p>
5-1-7 ^o	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution	<p>Decision de refus d'utiliser le régime particulier d'imposition non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution</p>	<p>M. Joubert ESSNARD, IRE3, chef de service / Mme Jocelyne RENARD, IRE3, adjointe au chef de service / M. Mathieu VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante / M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse / Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugoline, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELEROC ACPI, Mme DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1-ACPI, Mme LUCINA Louise, ACPI, M. FRANÇOIS Janelle Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP</p>
102			<p>M. Joubert ESSNARD, IRE3, chef de service / Mme Jocelyne RENARD, IRE3, adjointe au chef de service / M. Mathieu VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante / M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse / Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugoline, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELEROC ACPI, Mme DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1-ACPI, Mme LUCINA Louise, ACPI, M. FRANÇOIS Janelle Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP</p>
5-1-8 ^o	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution	<p>Decision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>à posteriori</i> résicé sans réponse, dans les six mois qui suivent son envoi</p>	<p>M. Joubert ESSNARD, IRE3, chef de service / Mme Jocelyne RENARD, IRE3, adjointe au chef de service / M. Mathieu VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante / M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse / Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugoline, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELEROC ACPI, Mme DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1-ACPI, Mme LUCINA Louise, ACPI, M. FRANÇOIS Janelle Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP</p>
103			<p>M. Joubert ESSNARD, IRE3, chef de service / Mme Jocelyne RENARD, IRE3, adjointe au chef de service / M. Mathieu VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante / M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse / Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugoline, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELEROC ACPI, Mme DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENT Christine, C1-ACPI, Mme LUCINA Louise, ACPI, M. FRANÇOIS Janelle Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles, CP</p>

5-1-96	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	<p>M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CILESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DISTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.</p> <p>M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CILESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DISTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.</p> <p>M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CILESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DISTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.</p>
104		
5-1-116	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution	<p>M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CILESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DISTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.</p>
105		
5-1-116	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution	<p>M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CILESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DISTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.</p>
106		
5-1-126	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution	<p>M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CILESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DISTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.</p>
107		

5-1-13°	Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution	M. Joubert ESSNARD, IR3, adjoint au chef de service. Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service. M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse. Mme ALGER-SOSTHENE, Guyliène, C2, Mme BERTRON Stéphanie, C2, Mme CHELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROUC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LUTIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNIELA Gilles, CP.
5-1-14°	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service. Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service. M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse. Mme ALGER-SOSTHENE, Guyliène, C2, Mme BERTRON Stéphanie, C2, Mme CHELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROUC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LUTIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNIELA Gilles, CP.
5-1-15°	Article 69 du règlement d'exécution	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service. Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service. M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse. Mme ALGER-SOSTHENE, Guyliène, C2, Mme BERTRON Stéphanie, C2, Mme CHELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROUC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LUTIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNIELA Gilles, CP.
5-1-16°	Article 69 du règlement d'exécution	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service. Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service. M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse. Mme ALGER-SOSTHENE, Guyliène, C2, Mme BERTRON Stéphanie, C2, Mme CHELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROUC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LUTIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNIELA Gilles, CP.

3 Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution.

4 Extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré

5 Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré

6 Délivrance d'une preuve de l'origine de remplissage sous la forme d'un certificat de circulation EUR, 1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle auquel les produits sont placés

5411P 112	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution ;	<p>Delivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-I-D du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées</p>	<p>M. Joubert ESNAUD, IR3, chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DIEZBROEC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP – Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI.</p>
5411P 113	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	<p>Ordon du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées</p>	<p>M. Joubert ESNAUD, IR3, chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROEC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP – Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI.</p>
5411P 114	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	<p>Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue de cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-exportateur des marchandises lorsque (i) a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées</p>	<p>M. Joubert ESNAUD, IR3, chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROEC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP – Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI.</p>
5412P 115	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	<p>Delivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-exportateurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un État membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées</p>	<p>M. Joubert ESNAUD, IR3, chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROEC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1- Mme LETIN Danielle, CP – Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI.</p>

				M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IRS, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante ; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelin, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme CONDO Huguelin, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROUC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN- FRANÇOIS Janelle ACPI, ACPI, Mme LAURENTE Christine, C1- Mme LETIN Danièle, CP ; Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALLE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles.
5-1-23 ^o	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution	116	117	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IRS, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante ; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelin, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROUC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN- FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENTE Christine, C1- Mme LETIN Danièle, CP ; Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALLE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles.
5-1-23 ^o	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution			M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IRS, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante ; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelin, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROUC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN- FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENTE Christine, C1- Mme LETIN Danièle, CP ; Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALLE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles.
5-1-23 ^o	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution			M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IRS, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante ; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelin, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROUC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN- FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENTE Christine, C1- Mme LETIN Danièle, CP ; Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALLE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles.
5-1-24 ^o	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution			M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service ; Mme Jocelyne RENARD, IRS, adjointe au chef de service ; M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante ; M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse ; Mme ALGER-SOSTHENE GUYÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelin, C2, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROUC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN- FRANÇOIS Janelle ACPI, Mme LAURENTE Christine, C1- Mme LETIN Danièle, CP ; Mme LUCINA Louise, ACPI, Mme MARGNALLE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNELA Gilles.

Revocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré

Annulation de la réévaluation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées

Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué

Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées individuellement dans le cadre du schéma des préférences généralisées

5-1-25 ^o 120	Article 96 du règlement d'exécution	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou régaliens	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyliane, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Iluguetta, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELEROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALLÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP2.
5-1-26 ^o 121	Article 97 du règlement d'exécution	Ouvert du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyliane, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Iluguetta, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELEROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALLÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP2.
5-1-27 ^o 122	Article 103 du règlement d'exécution	Ouvert du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyliane, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Iluguetta, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELEROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALLÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP2.
5-1-28 ^o 123	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution	Acceptation des attestations d'origine présentées alternativement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service, Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyliane, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Iluguetta, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELEROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARGNALLÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP2.

5-1-329 ^o 124	Articles 99, 105 du règlement d'exécution	Autorisation d'avons échelonnés	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service. Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service. M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante. M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse. Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugoline, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LETIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNÉLA Gilles, CP.
5-1-310 ^o 125	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service. Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service. M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante. M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse. Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugoline, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LETIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNÉLA Gilles, ACPI.
5-1-311 ^o 126	Articles 107 et 119 du règlement d'exécution	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service. Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service. M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante. M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse. Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugoline, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LETIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNÉLA Gilles, ACPI.
5-1-327 ^o 127	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises (CIR) dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires, en application de l'article	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service. Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service. M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante. M. Mathieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse. Mme ALGER-SOSTHÈNE GUYLÈNE, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Hugoline, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBROCK Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LETIN Danielle, CP, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALÉ Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNÉLA Gilles, ACPI.

5-1-33° 128	Article 116 du règlement d'exécution :	<p>Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires</p>	<p>M. Joubert ESNAUD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyllane, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguele, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cécilia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1 - Mme LIETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALÉ Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
5-1-34° 129	Article 117 du règlement d'exécution	<p>Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR1 et <i>mesures</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires</p>	<p>M. Joubert ESNAUD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyllane, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguele, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cécilia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1 - Mme LIETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALÉ Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
5-1-35° 130	Article 118 du règlement d'exécution	<p>Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires</p>	<p>M. Joubert ESNAUD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyllane, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguele, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cécilia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1 - Mme LIETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALÉ Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
5-1-36° 131	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	<p>Révocation du statut d'exportateur agréé</p>	<p>M. Joubert ESNAUD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyllane, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguele, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cécilia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1 - Mme LIETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALÉ Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>

5-1-42*		Autonisation de separation comptable des stocks de marchandises dans le cadre du systeme des preferences generalisees	M. JOUBERT FSNARD, TR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante; M. Mathieu RODIER, inspecteur eleve, chef du pole transverse; Mme ALGER-SOSTHENE GUYBANE, C2, Mme BERTON Stephanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, M. Joubert FSNARD, TR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante; M. Mathieu RODIER, inspecteur eleve, chef du pole transverse; Mme ALGER-SOSTHENE GUYBANE, C2, Mme BERTON Stephanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.
137			
5-1-43*		Benefice du regime preferential pour les marchandises vendues apres expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires preferentielles arretees unilateralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. JOUBERT FSNARD, TR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante; M. Mathieu RODIER, inspecteur eleve, chef du pole transverse; Mme ALGER-SOSTHENE GUYBANE, C2, Mme BERTON Stephanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.
138			
5-1-44*		Decision en matiere de valeur en douane.	M. JOUBERT FSNARD, TR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante; M. Mathieu RODIER, inspecteur eleve, chef du pole transverse; Mme ALGER-SOSTHENE GUYBANE, C2, Mme BERTON Stephanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.
139		Article 22 du code des douanes de l'Union europeenne	M. JOUBERT FSNARD, TR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante; M. Mathieu RODIER, inspecteur eleve, chef du pole transverse; Mme ALGER-SOSTHENE GUYBANE, C2, Mme BERTON Stephanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles.
5-1-45*		Modification apres declaration de la valeur en douane de marchandises defectueuses	M. JOUBERT FSNARD, TR3, chef de service; Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service; M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante; M. Mathieu RODIER, inspecteur eleve, chef du pole transverse; Mme ALGER-SOSTHENE GUYBANE, C2, Mme BERTON Stephanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguelte, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1-Mme LETIN Danielle, CP - Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1.
140		Article 132 du règlement d'exécution	

54-46*	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution	Rejet de la valeur transactionnelle, déclaré en cas de doute fondés	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Linguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBRUC Calha, ACPI, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI2, Mme LAURENT Christine, C1 - Mme LETIN Danièle, CP - Mme LUCINA Louise, ACPI2, Mme MARGINAIE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI2, M. RENNELA Gilles, ACPI
54-47*	Article 140 du règlement d'exécution		M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Linguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBRUC Calha, ACPI2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI2, Mme LAURENT Christine, C1 - Mme LETIN Danièle, CP - Mme LUCINA Louise, ACPI2, Mme MARGINAIE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI2, M. RENNELA Gilles, ACPI
54-48*	Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	Dispense de présentation du formulaire DVI	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur élève, chef du pôle transverse, Mme ALGER-SOSTHENE Guyène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CHELSTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Linguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, Mme DELBRUC Calha, ACPI2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANÇOIS Janelle ACPI2, Mme LAURENT Christine, C1 - Mme LETIN Danièle, CP - Mme LUCINA Louise, ACPI2, Mme MARGINAIE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI2, M. RENNELA Gilles, ACPI
54-49*	Article 177 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution	Autonisation de déclaration de marchandises convenues dans un même envoi et relevant de différents sous-positions tarifaires dans une seule position.	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
10-2 ter	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-14, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 633-3b, L. 716-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	Il a retenu et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
10-2 quater	Articles 17, 18, 23-1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-36, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
10-2 (quater-0)	Article 25-2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	Il autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse

10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles 1, 335-13, L. 521-17, L. 614-55, L. 623-39, L. 716-8-5 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
148			
10-2 quater-2	Articles 23, L. 263 et 268 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
10-2 quater-3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et L1 des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
8-11-2°	Article 158 septième alinéa des douanes	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
1851			
8-11-4°	Article 158 B du CPI	Automatisation de modification des espèctres des unités péris fixeurs de stockage d'unités immatérielles	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
152			
8-11-7°	Article 266 dernier alinéa 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 26 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes (La DGDDP démissionnaire compétente pour les remboursements relatifs à la TGAJ, perçu jusqu'au 31 décembre 2019 dans les entreprises assujetties aux obligations, inhérentes, liées et parasites de l'énergie, les services préparatoires assimilés, et matériel d'exécution. Concernant la TGAJ, jusqu'au 31 décembre 2021).	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
153			
10-22°	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation.	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
154			
10-27°	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 relatif au régime de l'usine exarabé	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exarabé	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
155			
10-29°	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustibles à bord des aéronefs	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
156			
10-30°	Article 7 du décret du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 266 bis du code des douanes en matière de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustibles à bord des aéronefs	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante - M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
157			

10-45°	Article 4 de l'article du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 264 bis du Code des douanes en matière d'entrepôt de la base incertaine de consommation sur les produits énergétiques raffinés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	M. Joubert ESSNARD, IR3 chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
10-46°	Article 5 de l'article du 17 décembre 2015 modifié précisé	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	M. Joubert ESSNARD, IR3 chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
10-49°	Article 5 de l'article du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du 4° de l'article 265 bis du Code des douanes relatif à l'octroi de la base incertaine de consommation pour les produits énergétiques raffinés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Déclassements relatifs aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant d'aviation	M. Joubert ESSNARD, IR3 chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
10-50°	Article 6 de l'article du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant d'aviation	M. Joubert ESSNARD, IR3 chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
10-51°			
10-51°	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	M. Joubert ESSNARD, IR3 chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
10-52°			
10-53°	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisations de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	M. Joubert ESSNARD, IR3 chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
10-53°			
10-53°	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	M. Joubert ESSNARD, IR3 chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
10-54°			
10-54°	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1027 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	M. Joubert ESSNARD, IR3 chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
10-55°			
10-55°	Article 229 du CGI	Autorisation de changement de nom des navires français	M. Joubert ESSNARD, IR3 chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
10-56°			
10-56°	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	M. Joubert ESSNARD, IR3 chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
10-57°			
10-57°	Article 262-4 bis du CGI et articles 202, 203 et 204 C du CGI	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément de l'agrément des opérateurs de douane	M. Joubert ESSNARD, IR3 chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
10-58°			
10-58°			

163 ^o									M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
169	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe							M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
164 ^o									M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
170	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe							M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
164 ^o bis									M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
171	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe							M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
19									M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
172	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-974 du 10 mai 2017	Délivrance de l'acte de francisation d'un navire							M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
5-II-11P									M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
173	Article 237 du code des douanes	Décision de délivrance du passeport aux navires de plaisance battant pavillon étranger,							M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
110-2 bis	Reglement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane							M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
174									M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
10-4 ^o									M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
175	Article 24 du CID et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnages concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles							M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
10-16 ^o									M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'imposer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée							M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
10-26 ^o									M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
177	Article 4 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes, ombregris à destination d'espèces naturelles protégées prévue par l'article 283 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de soumettre une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire							M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
178	Article 319 CGI (2)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement							M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
179	Article 412 alinéa 2 CGI (2)	Agrément des emplacements de vinaigre							M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse
180	Article L29 LPF CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'armes							M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stephane VIDAL, inspecteur, chef du pole controle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pole transverse

181	Article 141 ^{er} alinéa et II 1 ^{er} alinéa du décret n° 665-505 du 29 juillet 1966	Agencement des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines un vrac	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
182	Article 289-58 ^{er} annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui doivent importer, acquies à titre gratuit ou onéreux, rebient en location, faire réparer ou transporter un ou plusieurs appareils ou porteurs d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eau-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
183	Article 289-59 ^{er} annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scelllement, prévue par l'article 509 du code général des impôts	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
184	Article 289-10 ^{er} annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
185	Article 289-20 ^{er} annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe II au code général des impôts	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
186	Article 289-48 ^{er} annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un propose si arrivait pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la caisse et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
187	Article 289-57 ^{er} annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rituels traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
188	Article 289-58 ^{er} annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J dissoutes et 56 J terdées de l'annexe IV au même code	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
189	Article 289-59 ^{er} annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
190	Article 289-60 ^{er} annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre - en application de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
191	Article 289-61 ^{er} annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
192	Article 289-62 ^{er} annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	M. Joubert ESSNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Mathieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse

193	Article 289-63° annexe II du CGI	Autrication de refonte d'ouvrages aux litres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
194	Article 289-64° annexe II du CGI	Agèrment des commissionnaires ou garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J écrites de l'annexe IV à ce code	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
195	Article 289-65° annexe II du CGI	Delivrance, suspension et retrait de l'agrèment des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe I au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies F de l'annexe IV au code général des impôts	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse
196	Article 289-66° annexe II du CGI	Delivrance, suspension et retrait de l'agrèment des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 I) du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	M. Joubert ESNARD, IR3, chef de service - Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service - M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du pôle contrôle ex-ante- M. Matthieu RODIER, inspecteur stagiaire, chef du pôle transverse

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} octobre 2023

Le Directeur Régional,

Olivier FOUQUIE

DOUANE

971-2023-10-01-00013

DAI 2023 I-E-1 BSE du Raizet 2023 10

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er octobre 2023

Annexe I - D - 3

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la BSE du Raizet, division de Basses-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF	BASE LEGALE	TITULAIRE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégué de signature
S-1-10	Article 76-2 du code des douanes (C17)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	Mme GALVANI Marie-Jane, IRE, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, Mme BOZOR Sandrine, CP, CSDSA
S-1-11	Articles 80 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphes 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Mme GALVANI Marie-Jane, IRE, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DIESSIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DIESSIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, C1, chef d'équipe - Mme HURANI Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINISTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAM Y Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYRES Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
S-1-12	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Mme GALVANI Marie-Jane, IRE, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DIESSIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DIESSIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme HURANI Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINISTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAM Y Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYRES Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
S-1-13	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers, en application de l'article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Mme GALVANI Marie-Jane, IRE, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DIESSIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DIESSIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme HURANI Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINISTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAM Y Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYRES Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe

5-4-114°	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSIX6 - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSIXA - Mme BOZOR, CP, CSIXA - M. ADIELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS -, chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Daanphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme FURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAIEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. RIGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUD Meddy, C2, chef d'équipe
5-4-115°	Articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Agrément et révocation des cautions, en application de l'article 94 du code des douanes de l'Union, des articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSIX6 - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSIXA - Mme BOZOR, CP, CSIXA - M. ADIELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS -, chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Daanphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme FURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAIEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. RIGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUD Meddy, C2, chef d'équipe
5-4-116°	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée, en application des articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSIX6 - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSIXA - Mme BOZOR, CP, CSIXA - M. ADIELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS -, chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Daanphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme FURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAIEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. RIGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUD Meddy, C2, chef d'équipe
5-4-117°	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	Libération de la garantie, en application de l'article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSIX6 - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSIXA - Mme BOZOR, CP, CSIXA - M. ADIELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS -, chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Daanphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme FURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAIEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. RIGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUD Meddy, C2, chef d'équipe

5-1-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union :	Mme GALVANI Marie-Liège, IR2, CSDSA - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADELAÏDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Daumiphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAÏEL Sophie, C2, chef d'équipe - M. MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-119° 12	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Mme GALVANI Marie-Liège, IR2, CSDSA - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADELAÏDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Daumiphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAÏEL Sophie, C2, chef d'équipe - M. MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	Mme GALVANI Marie-Liège, IR2, CSDSA - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADELAÏDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Daumiphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAÏEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-18° 14	Articles 352 §1, 352 bis et 353 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	Mme GALVANI Marie-Liège, IR2, CSDSA - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADELAÏDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Daumiphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAÏEL Sophie, C2, chef d'équipe - M. MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe

15	Articles R* 208-3 et L 208 du I PF	<p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M ADELALDE Marc, C2, chef d'équipe - M ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M CARABIE Daaniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme FURANI Fanny C2, chef d'équipe - M GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M RIGULLIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe</p>
16	Article 467 du code des douanes	<p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M ADELALDE Marc, C2, chef d'équipe - M ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M CARABIE Daaniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme FURANI Fanny C2, chef d'équipe - M GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M RIGULLIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe</p>
17	Article R* 247-5-15 du livre des procédures fiscales (L.P.F)	<p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M ADELALDE Marc, C2, chef d'équipe - M ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M CARABIE Daaniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme FURANI Fanny C2, chef d'équipe - M GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M RIGULLIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe</p>
18	Article 1788 A du code général des impôts (C.G.I)	<p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M ADELALDE Marc, C2, chef d'équipe - M ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M CARABIE Daaniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme FURANI Fanny C2, chef d'équipe - M GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M RIGULLIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe</p>

10-3°				Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDSA-M.PERRIN Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M.ADELAIDE Mare, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIHE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M.DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe- M.MOULINSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M.RIGULIER Olivier, C2, chef d'équipe- Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe- M.ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe-
21	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (estrot de mor)		Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDSA-M.PERRIN Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M.ADELAIDE Mare, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIHE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M.DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe- M.MOULINSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M.RIGULIER Olivier, C2, chef d'équipe- Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe- M.ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe-
22	Article R* 247-5-C du I.PF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDSA-M.PERRIN Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M.ADELAIDE Mare, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIHE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M.DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe- M.MOULINSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M.RIGULIER Olivier, C2, chef d'équipe- Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe- M.ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe-
5-1-110°				Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDSA-M.PERRIN Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M.ADELAIDE Mare, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIHE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M.DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe- M.MOULINSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M.RIGULIER Olivier, C2, chef d'équipe- Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe- M.ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe-
23	Article 155 du règlement délégué ;	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDSA-M.PERRIN Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M.ADELAIDE Mare, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIHE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M.DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe- M.MOULINSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M.RIGULIER Olivier, C2, chef d'équipe- Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe- M.ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe-
5-1-510°				Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDSA-M.PERRIN Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M.ADELAIDE Mare, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIHE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M.DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe- M.MOULINSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M.RIGULIER Olivier, C2, chef d'équipe- Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe- M.ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe-
24	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDSA-M.PERRIN Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M.ADELAIDE Mare, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIHE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M.DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe- M.MOULINSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M.RIGULIER Olivier, C2, chef d'équipe- Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe- M.ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe-

15-1-51 ^o	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et de l'article 234 paragraphes 2 du règlement d'exécution	<p>Decisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, sans dispense de présentation des marchandises</p> <p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDS - Mme BOZOR, CP, CSDS - M. ADELAÏDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAÏBE Daumiane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-Françoise, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme FURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAÏHE Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOULINSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUD, Meddy, C2, chef d'équipe</p>
35		
54-52 ^o	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231 paragraphes 3 et 234 paragraphes 2 du règlement d'exécution	<p>Decisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,</p> <p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDS - Mme BOZOR, CP, CSDS - M. ADELAÏDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAÏBE Daumiane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-Françoise, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme FURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAÏHE Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOULINSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUD, Meddy, C2, chef d'équipe</p>
26		
54-53 ^o	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	<p>Decisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire</p> <p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDS - Mme BOZOR, CP, CSDS - M. ADELAÏDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAÏBE Daumiane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-Françoise, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme FURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAÏHE Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOULINSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUD, Meddy, C2, chef d'équipe</p>
137		
55-1-54 ^o	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	<p>Decisions relatives à l'agencement de dédouanement centralisé national</p> <p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDS - Mme BOZOR, CP, CSDS - M. ADELAÏDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAÏBE Daumiane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-Françoise, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme FURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAÏHE Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOULINSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUD, Meddy, C2, chef d'équipe</p>
28		

54-56*	Article 170 paragraph 1 du code des douanes de l'Union	Discussions relatives à l'autorisation de débouquement centralisé communautaire	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDSA; M PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M.ADEL-AIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS -, chef d'équipe - M.COYO Céline, C1, chef d'équipe - M.CARAIIBI Daumiphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-Françoise, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M.DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEIL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M.MOONSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M.PASCALINE, Xavier, C1, chef d'équipe - M.REGIONIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
54-58*	Article 18 du code des douanes de l'Union et arrêté du 13 avril 2016	Decisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDSA; M PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M.ADEL-AIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS -, chef d'équipe - M.COYO Céline, C1, chef d'équipe - M.CARAIIBI Daumiphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-Françoise, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M.DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEIL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M.MOONSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M.PASCALINE, Xavier, C1, chef d'équipe - M.REGIONIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
54-57*	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une obliteration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée.	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDSA; M PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M.ADEL-AIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS -, chef d'équipe - M.COYO Céline, C1, chef d'équipe - M.CARAIIBI Daumiphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-Françoise, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M.DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEIL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M.MOONSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M.PASCALINE, Xavier, C1, chef d'équipe - M.REGIONIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
54-59*	Article 173 du code des douanes de l'Union	Decision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à relever	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDSA; M PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M.ADEL-AIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS -, chef d'équipe - M.COYO Céline, C1, chef d'équipe - M.CARAIIBI Daumiphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-Françoise, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M.DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEIL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M.MOONSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M.PASCALINE, Xavier, C1, chef d'équipe - M.REGIONIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe

54-504	Articles 174, 175 et 198 paragraphes 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué,	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation.	Mme GALVANI Marie-Line, IRE, CSDS; M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADRIENNE Marie, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARABIE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe; M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. RIGHLIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe.
54-511	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane et dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	Mme GALVANI Marie-Line, IRE, CSDS; M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADRIENNE Marie, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARABIE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe; M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. RIGHLIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe.
54-514	Article 332 (paragraphes 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation.	Mme GALVANI Marie-Line, IRE, CSDS; M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADRIENNE Marie, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARABIE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe; M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. RIGHLIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe.
54-517	Article 271 paragraphes 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	Mme GALVANI Marie-Line, IRE, CSDS; M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADRIENNE Marie, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARABIE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe; M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. RIGHLIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe.

5-4-63 ^a	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union :	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADEL AIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Daumphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-Françoise, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe - M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEIL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
5-4-64 ^a	Article 272 du code des douanes de l'Union :	Autorisation de notification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADEL AIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Daumphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-Françoise, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe - M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEIL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
5-4-65 ^a	Article 275 du code des douanes de l'Union :	Autorisation de notification ou d'invalidation de la notification de réexportation	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADEL AIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Daumphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-Françoise, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe - M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEIL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
5-4-66 ^a	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union :	Autorisation d'envoyer des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADEL AIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Daumphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-Françoise, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe - M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEIL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe

54-67*	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADIE Marie, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARABIE Daaniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Panny, C2, chef d'équipe - M. CHESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe - Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADIE Marie, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARABIE Daaniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Panny, C2, chef d'équipe - M. CHESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
54-68*	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADIE Marie, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARABIE Daaniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Panny, C2, chef d'équipe - M. CHESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
54-70*	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADIE Marie, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARABIE Daaniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Panny, C2, chef d'équipe - M. CHESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
54-70*	Article 115 du règlement délégué ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le débouquement et pour les opérations de débouquement	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADIE Marie, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARABIE Daaniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Panny, C2, chef d'équipe - M. CHESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe

<p>46</p> <p>54-71*</p> <p>Article 243 du règlement d'exécution</p> <p>Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises</p>		<p>Mme GALVANI Marie-Liine, IR2, CSDSA - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Daumiphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe</p>
<p>47</p> <p>54-72*</p> <p>Article 140 du code des douanes de l'Union</p> <p>Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée</p>		<p>Mme GALVANI Marie-Liine, IR2, CSDSA - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Daumiphane, C1, chef d'équipe - M. DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe</p>
<p>48</p> <p>54-73*</p> <p>Article 140 du code des douanes de l'Union</p> <p>Autorisation de déchargement ou de transbordement</p>		<p>Mme GALVANI Marie-Liine, IR2, CSDSA - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Daumiphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe</p>
<p>49</p> <p>54-74*</p> <p>Article 146 du code des douanes de l'Union et de l'article 192 du règlement d'exécution</p> <p>Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire</p>		<p>Mme GALVANI Marie-Liine, IR2, CSDSA - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBE Daumiphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe - M. GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe</p>

5-1-750 39	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisations d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	Mme GALVANI Marie-Line, IRZ, CSDSA - M. PIERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADJELAIDI Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBI Daumiphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme BURANI Fanny C2, chef d'équipe - M. GINIESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHIE Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ, Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-760 40	Article 148 du code des douanes de l'Union et 91 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploration d'installation de stockage temporaire situées sur le territoire français	Mme GALVANI Marie-Line, IRZ, CSDSA - M. PIERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADJELAIDI Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBI Daumiphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme BURANI Fanny C2, chef d'équipe - M. GINIESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHIE Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ, Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-770 51	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisations de transfert entre installations de stockage temporaire	Mme GALVANI Marie-Line, IRZ, CSDSA - M. PIERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADJELAIDI Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBI Daumiphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme BURANI Fanny C2, chef d'équipe - M. GINIESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHIE Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ, Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-780 52	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisations d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	Mme GALVANI Marie-Line, IRZ, CSDSA - M. PIERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M. ADJELAIDI Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARAIBI Daumiphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUJOUR David, CP, chef d'équipe - Mme BURANI Fanny C2, chef d'équipe - M. GINIESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHIE Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINI Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ, Meddy, C2, chef d'équipe

5-1-799 53	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisations de construction d'immeubles en zone franche	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDSA - M PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M ARAMON Pascal, C2, EMCAS - M CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe - M COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEU Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M REGULLIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYRIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-800 54	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisations d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDSA - M PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M ARAMON Pascal, C2, EMCAS - M CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEU Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M REGULLIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYRIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-801 55	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDSA - M PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M ARAMON Pascal, C2, EMCAS - M CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEU Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M REGULLIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYRIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-802 56	Articles 206 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDSA - M PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M ARAMON Pascal, C2, EMCAS - M CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEU Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M REGULLIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYRIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe

<p>54-RR*</p> <p>Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, (86 et 187) de règlement délégué n° 15 du règlement d'exécution</p>	<p>Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CNSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CNSDSA - Mme BOZOR, CP, CNSDSA - M. ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARABE Daumphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-Françoise, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTIE Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ, Maddy, C2, chef d'équipe</p>
<p>54-RR*</p> <p>Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué</p>	<p>Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de sceaux d'un modèle spécial</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CNSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CNSDSA - Mme BOZOR, CP, CNSDSA - M. ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARABE Daumphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-Françoise, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTIE Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ, Maddy, C2, chef d'équipe</p>
<p>54-RR* MS</p> <p>Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 210 du règlement délégué n° 2015/2466</p>	<p>Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CNSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CNSDSA - Mme BOZOR, CP, CNSDSA - M. ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARABE Daumphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-Françoise, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTIE Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ, Maddy, C2, chef d'équipe</p>
<p>54-RR*</p> <p>Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution</p>	<p>Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'engagements réduits en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CNSDS - M. PERINI Vincent, Inspecteur, CNSDSA - Mme BOZOR, CP, CNSDSA - M. ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M. ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M. COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M. CARABE Daumphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-Françoise, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Isabelle, C2, chef d'équipe, M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M. DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe - M. GINESTIE Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAHEI Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M. MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M. PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M. REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M. ZIGAUJ, Maddy, C2, chef d'équipe</p>

5-1-47P	Articles 186 et 187 du règlement délégué :	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M.PERRINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M.ADELAÏDE Marie, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M.COYO Céline, C1, chef d'équipe - M.CARAIHE Daanphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme BURANI Fanny C2, chef d'équipe - M.GINIESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAÏEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M.MOULINSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M.RIGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M.ZIGAUJ, Maddy, C2, chef d'équipe
5-1-47P	Article 275 du règlement d'exécution	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M.PERRINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M.ADELAÏDE Marie, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M.COYO Céline, C1, chef d'équipe - M.CARAIHE Daanphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme BURANI Fanny C2, chef d'équipe - M.GINIESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAÏEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M.MOULINSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M.RIGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M.ZIGAUJ, Maddy, C2, chef d'équipe
5-1-47P	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M.PERRINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M.ADELAÏDE Marie, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M.COYO Céline, C1, chef d'équipe - M.CARAIHE Daanphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme BURANI Fanny C2, chef d'équipe - M.GINIESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAÏEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M.MOULINSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M.RIGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M.ZIGAUJ, Maddy, C2, chef d'équipe
5-1-47P	Article 190 du règlement d'exécution	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS - M.PERRINI Vincent, Inspecteur, CSDSA - Mme BOZOR, CP, CSDSA - M.ADELAÏDE Marie, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - , chef d'équipe - M.COYO Céline, C1, chef d'équipe - M.CARAIHE Daanphane, C1, chef d'équipe - Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe - M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe - Mme BURANI Fanny C2, chef d'équipe - M.GINIESTET Dominique, CP, chef d'équipe - Mme MALAÏEL Sophie, C2, chef d'équipe - Mme MAXIMIN Vanessa, C2, chef d'équipe - M.MOULINSAMY Albert, CP, chef d'équipe - M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe - M.RIGUIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERIS Yvonne, C1, chef d'équipe - Mme TRESSOR GIRARD, C2, chef d'équipe - Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe - M.ZIGAUJ, Maddy, C2, chef d'équipe

Visa des documents relatifs au statut de marchandise agréé dans le cadre du régime de transit international routier

Visa des documents relatifs au statut de marchandise agréé dans le cadre du régime de transit international routier

Visa des documents relatifs au statut de marchandise agréé dans le cadre du régime de transit international routier

Visa des documents relatifs au statut de marchandise agréé dans le cadre du régime de transit international routier